

FCP de droit français

LAZARD CAPITAL FI SRI

RAPPORT ANNUEL

au 29 décembre 2023

Société de gestion : Lazard Frères Gestion SAS

Dépositaire : Caceis Bank

Commissaire aux comptes : Mazars

SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	12
3. Rapport de gestion	13
4. Informations réglementaires	22
5. Certification du Commissaire aux Comptes	27
6. Comptes de l'exercice	33
7. Annexe(s)	77
Information SFDR	78
Loi Energie Climat (LEC)	88

I. CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

FORME JURIDIQUE

Fonds Commun de Placement (FCP).

OPC D'OPC

Néant.

CLASSIFICATION

Obligations et autres titres de créances internationaux.

MODALITES D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Les sommes distribuables sont constituées par :

1) le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

2) les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées aux 1) et 2) peuvent être capitalisées et/ou distribuées et/ou reportées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

Part RVC EUR : Le résultat net est intégralement capitalisé à l'exception des sommes qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi et l'affectation des plus-values nettes réalisées est décidée chaque année par la Société de gestion. Elle peut distribuer des acomptes.

Parts RVD EUR, TVD EUR, SD EUR, PD H-USD, RD HUSD : Le résultat net est intégralement distribué et l'affectation des plus-values nettes réalisées est décidée chaque année par la Société de gestion. Elle peut distribuer des acomptes.

Parts PVC EUR, PC H-USD, PVC H-USD, PVC H-CHF, SC EUR, PVC F EUR, PC EUR, RC H-CHF : Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées à l'exception des sommes qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

Part PVD EUR : Le résultat net est intégralement distribué et les plus-values nettes réalisées sont intégralement capitalisées à l'exception des sommes qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi. Des acomptes peuvent être distribués par la Société de gestion.

Part PVD F EUR : Les sommes distribuables sont intégralement distribuées. Des acomptes peuvent être distribués par la Société de gestion.

OBJECTIF DE GESTION

Parts RVC EUR, RVD EUR, PVC EUR, PVD EUR, TVD EUR, SC EUR, SD EUR, PVD F EUR, PVC F EUR, PC EUR

L'objectif de gestion vise à obtenir, en appliquant une gestion de type Investissement Socialement Responsable (ISR) sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence suivant : Barclays Global Contingent Capital Hedged EUR. L'indicateur de référence est exprimé en EUR. L'indicateur de référence est couvert contre le risque de change avec comme devise de référence le EUR.. Les dividendes ou coupons nets sont réinvestis.

Parts PC H-USD, PVC H-USD, PD H-USD, RD H-USD

L'objectif de gestion vise à obtenir, en appliquant une gestion de type Investissement Socialement Responsable (ISR) sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence suivant : Barclays Global Contingent Capital Hedged USD. L'indicateur de référence est exprimé en USD.

L'indicateur de référence est couvert contre le risque de change avec comme devise de référence le USD. Les dividendes ou coupons nets sont réinvestis.

Parts PVC H-CHF, RC H-CHF

L'objectif de gestion vise à obtenir, en appliquant une gestion de type Investissement Socialement Responsable (ISR) sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence suivant : Barclays Global Contingent Capital Hedged CHF. L'indicateur de référence est exprimé en CHF. L'indicateur de référence est couvert contre le risque de change avec comme devise de référence le CHF. Les dividendes ou coupons nets sont réinvestis.

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

Parts RVC EUR, RVD EUR, PVC EUR, PVD EUR, TVD EUR, SC EUR, SD EUR, PVD F EUR, PVC F EUR, PC EUR

Barclays Global Contingent Capital Hedged EUR

L'indice Barclays Global Contingent Capital Hedged EUR, est un indice pondéré par la valeur de marché des titres qu'il comprend et concentré sur les émissions liquides. Il comprend les émissions supérieures à €300 M, £200 M et \$300 M par des banques, des institutions financières ou des assureurs, libellées dans différentes devises. Le rebalancement est mensuel et élimine les émissions ayant une maturité inférieure à 1 an.

Les données sont disponibles sur : <https://www.bloomberg.com/markets/rates-bonds/bloomberg-barclaysindices>

Code Bloomberg : BCCGTREH Index

Parts PVC H-CHF, RC H-CHF

Barclays Global Contingent Capital Hedged CHF

L'indice Barclays Global Contingent Capital Hedged CHF, est un indice pondéré par la valeur de marché des titres qu'il comprend et concentré sur les émissions liquides. Il comprend les émissions supérieures à €300 M, £200 M et \$300 M par des banques, des institutions financières ou des assureurs, libellées dans différentes devises. Le rebalancement est mensuel et élimine les émissions ayant une maturité inférieure à 1 an.

Les données sont disponibles sur : <https://www.bloomberg.com/markets/rates-bonds/bloomberg-barclaysindices>

Code Bloomberg : BCCGSICH Index

Parts PC H-USD, PVC H-USD, PD H-USD, RD H-USD

Barclays Global Contingent Capital Hedged USD

L'indice Barclays Global Contingent Capital Hedged USD, est un indice pondéré par la valeur de marché des titres qu'il comprend et concentré sur les émissions liquides. Il comprend les émissions supérieures à €300 M, £200 M et \$300 M par des banques, des institutions financières ou des assureurs, libellées dans différentes devises. Le rebalancement est mensuel et élimine les émissions ayant une maturité inférieure à 1 an.

Les données sont disponibles sur : <https://www.bloomberg.com/markets/rates-bonds/bloomberg-barclaysindices>

Code Bloomberg : BCCGTRUH Index

A la date du présent prospectus, l'administrateur de l'indice de référence suivant : [Bloomberg Barclays] est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet de l'administrateur à partir du lien suivant : [<https://www.bloomberg.com/markets/rates-bonds/bloomberg-barclaysindices>].

La société de gestion s'assurera, lors des mises à jour ultérieures du prospectus de l'OPC, que le lien est toujours valable.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

I. Stratégies utilisées

Le FCP vise à atteindre une performance nette de frais supérieure à l'indice Barclays Global Contingent Capital Hedged EUR pour les parts PVC EUR, PVD EUR, RVD EUR, TVD EUR, SC EUR, SD EUR, PVC F EUR, PVD F EUR, PC EUR et RVC EUR, à l'indice Barclays Global Contingent Capital Hedged USD pour les Parts PC H-USD, PD H-USD, RD H-USD et PVC H-USD, et à l'indice Bloomberg Barclays Global Contingent Capital Total Return Index Hedged CHF pour la part PVC H-CHF par une gestion active du risque de taux, de crédit et de change.

Pour parvenir à cet objectif de gestion, la stratégie repose sur une gestion active du portefeuille investi essentiellement sur des dettes subordonnées (ce type de dettes est plus risqué que la dette senior ou sécurisée) ou tout titre, non considéré comme des actions ordinaires, émis par des institutions financières, y compris des obligations convertibles contingentes.

Le processus de gestion combine une approche Top-down (approche d'allocation stratégique et géographique tenant compte de l'environnement macroéconomique et sectoriel) et Bottom-up (approche de sélection des supports d'investissement sur une base fondamentale après analyse de la qualité de crédit des émetteurs et des caractéristiques des titres), permettant ainsi d'intégrer l'environnement réglementaire dans lequel évolue cette classe d'actif.

La sensibilité au taux est gérée de 0 à 8.

Le FCP n'investit que dans des obligations ou des titres émis par des émetteurs dont le siège social est établi dans un pays membre de l'OCDE et/ou dans des émissions ou titres ou cotés sur une bourse de l'un de ces pays. Le FCP n'investit que dans des obligations négociées en Euro, Dollar US, Livre Sterling, ou dans toutes devises de l'OCDE.

Pour construire son portefeuille le gérant procède à sa propre analyse des obligations ou titres, non considérés comme des actions ordinaires. Il s'appuie également sur les notations des agences de notation sans se reposer exclusivement et mécaniquement sur celles-ci.

Par dérogation aux ratios 5%-10%-40%, l'équipe de gestion pourra investir jusqu'à 100% de l'actif net de l'OPC dans des titres garantis par un Etat membre de l'EEE ou des Etats-Unis, à la condition que ces titres appartiennent à six émissions différentes au moins et qu'une même émission n'excède pas 30% du montant total de l'actif de l'OPC.

Le FCP pourra investir dans tout type d'émetteur dont le siège social est situé dans un pays membre et/ou émission cotée sur une bourse d'un pays de l'OCDE.

Les informations relatives à la fourchette de sensibilité à l'intérieur de laquelle le Fonds est géré figurent dans le tableau ci-dessous :

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le FCP est géré	Zone géographique des émetteurs des titres ou sous-jacents des produits de titrisation	Fourchette d'exposition correspondant à cette zone
0 - 8	Zone OCDE	100%

Enfin, le FCP ne pourra investir que dans des obligations négociées en Euro, en Dollar US, en Livre Sterling, ou dans toutes devises de l'OCDE.

Gestion ISR

L'OPC promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».

L'OPC est géré conformément aux principes du label ISR défini par le Ministère de l'Economie et des Finances français. La prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) influence l'analyse des sociétés en portefeuille, la sélection des titres et leur pondération.

L'analyse ESG repose sur un modèle propriétaire partagé par les équipes en charge de la gestion financière sous la forme d'une grille ESG interne. A partir des différentes données fournies par nos partenaires ESG (agences d'analyse extra-financière, prestataires externes...), des rapports annuels et des rapports sur la responsabilité sociétale (RSE) des entreprises suivies parmi l'ensemble des valeurs en portefeuille et des échanges directs avec celles-ci, les analystes responsables de chaque valeur suivie établissent une note ESG interne fondée sur une approche à la fois quantitative (intensité énergétique, taux de rotation du personnel, taux d'indépendance du conseil...) et qualitative (politique environnementale, stratégie en matière d'emploi, compétence des administrateurs...). Elle prend en compte les principales incidences négatives des entreprises en matière de durabilité ou Principal Adverse Impacts (émissions carbone, consommation d'énergie, consommation d'eau, production de déchets) et les risques susceptibles d'affecter leur propre durabilité ou Sustainability Risks (risques réglementaires et physiques, risque de réputation grâce, entre autres facteurs, au suivi des controverses).

Les informations relatives aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont publiées dans les reportings périodiques SFDR de l'OPC présents sur le site Internet de la société de gestion.

Chaque pilier E, S et G est noté de 1 à 5 (5 étant la meilleure note) à partir d'au minimum dix indicateurs-clés pertinents par dimension. La note ESG globale de la société synthétise les scores de chaque pilier selon la pondération suivante : 30% pour l'Environnement et le Social et 40% pour la Gouvernance.

La part des émetteurs couverte par une analyse ESG dans le portefeuille doit être au minimum de 90%, à l'exclusion des obligations et autres titres de créances émis par des émetteurs publics ou quasi publics et des liquidités détenues à titre accessoire, et des actifs solidaires (qui sont alors plafonnés à 10% de l'actif total de l'actif).

Sur la base de ces grilles d'analyse ESG internes nous avons élaboré un processus aux critères suivants :

- Limite à 30% du portefeuille la part d'émetteurs ayant une note inférieure ou égale à 3
- Proscrit les émetteurs ayant une note inférieure ou égale à 2

Dans le cadre de la gestion ISR, les analystes-gestionnaires s'assurent du maintien d'une notation ESG externe supérieure à celle d'un univers composé des valeurs de nos partenaires de notations extra-financière Moody's ESG solutions et MSCI, après élimination des 20% plus mauvaises valeurs.

La méthodologie de notation ESG de ce fonds utilise une approche de fournisseurs ESG externes multiples.

L'univers ESG est composé des univers Moody's ESG Solutions et MSCI en appliquant un filtre à la fois géographique et sectoriel. Ainsi, l'ensemble des émetteurs notés par Moody's ESG Solutions et MSCI appartenant à l'Europe géographique et aux secteurs suivants sont conservés :

Moody's ESG Solutions :

- Diversified banks
- Financial Services General
- Insurance
- Retail and Specialised Banks

MSCI :

- Asset Management & Custody Banks
- Banks
- Consumer Finance
- Diversified Financials
- Investment Banking & Brokerage
- Life & Health Insurance
- Multi-Line Insurance & Brokerage
- Property & Casualty Insurance

La notation ESG de chaque société est effectuée sur une échelle de notation absolue de 0 à 100 pour Moody's ESG Solutions (Overall Score), 100 étant la meilleure note. Elle est effectuée sur une échelle de notation absolue de 0 à 10 pour MSCI (Weighted Average Score), 10 étant la meilleure note.

La méthodologie utilisée pour calculer les scores ESG des émetteurs est la suivante :

1. Pour chaque fournisseur, les analystes-gestionnaires calculent la moyenne et les écarts-types de la distribution des scores ;
2. Pour chaque fournisseur, les scores sont transformés en une distribution normale standard ;
3. Les moyennes et les écarts types calculés sont agrégés entre les fournisseurs grâce à des moyennes simples. Ces paramètres sont utilisés pour re-normaliser les scores ;
4. Les scores normalisés sont remis à l'échelle et la distribution est décalée en utilisant la moyenne et l'écart type consolidés pour les fournisseurs externes. On obtient ainsi des scores normalisés pour chaque émetteur et pour chaque fournisseur de scores ;
5. Les scores normalisés ayant des distributions similaires, les analystes-gestionnaires génèrent des scores moyens pour chaque émetteur.

La méthodologie utilisée pour le calcul des notes ESG se trouve sur le Code de transparence publié sur le site Internet de la société de gestion.

Règlement (UE) 2020/852 dit Règlement "Taxonomie"

La Taxonomie de l'Union Européenne a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux :

- Atténuation des changements climatiques,
- Adaptation aux changements climatiques,
- Utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines,
- Transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage),

- Prévention et contrôle de la pollution
- Protection des écosystèmes sains.

Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à l'atteinte de l'un des 6 objectifs, tout en ne nuisant pas à l'un des cinq autres (principe dit DNSH, « Do No Significant Harm »). Pour qu'une activité soit considérée comme alignée à la Taxonomie européenne, elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Le pourcentage minimum d'alignement avec la Taxonomie de l'Union Européenne s'élève à 0%.

2. Actifs hors dérivés

Actions :

Actions ordinaires (maximum 10% de l'actif net) provenant soit d'une conversion ou d'une offre d'échange de dettes en actions à l'initiative de l'émetteur soit de couvertures au travers d'instruments dérivés. Le FCP n'investira pas activement sur des actions, mais pourra les conserver afin de permettre au gérant de céder les actions reçues dans les meilleurs délais selon les conditions de marché et afin d'optimiser le cours de sortie pour les porteurs.

Titres de créances et instruments du marché monétaire :

Jusqu'à 100% de l'actif net en obligations ou titres, non considérés comme des actions ordinaires, négociés en Euro, en Dollar US, en Livre Sterling, ou dans toutes devises de l'OCDE, y compris dans des obligations convertibles contingentes (« CoCos »). Le FCP pourrait investir jusqu'à 100% de son actif net dans des CoCos. Une obligation contingente convertible est un titre de créance subordonné qui, en cas de survenance de certains éléments déclencheurs dits « Trigger » (par exemple, lorsque le ratio de capitaux propres de l'émetteur tombe en dessous d'un certain seuil) peut être converti en actions de la société émettrice ou dont le nominal du titre peut être diminué en partie ou en totalité. Le risque de change sera couvert, de sorte que l'exposition de change n'excède pas 10% de l'actif.

Les obligations ou titres peuvent être notés Investment Grade par les agences de notation ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion, ou spéculatifs/High Yield par les agences de notation ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion, ou encore être non notés par une agence de rating, négociées en Euro, en Dollar US, en Livre Sterling, ou dans toutes devises de l'OCDE et émises par des Etats, des entreprises ou des institutions financières.

OPCVM :

OPCVM monétaires, monétaires court terme ou obligataires de droit français ou européen à hauteur de 10% maximum de l'actif net, s'ils investissent eux-mêmes moins de 10% de leur actif dans d'autres OPC.

Ces OPC peuvent être gérés par la société de gestion.

3. Instruments dérivés

▪ Nature des marchés d'intervention :

- ☒ réglementés
- ☒ organisés
- ☒ de gré à gré

▪ Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- ☒ action
- ☒ taux
- ☒ change
- ☒ crédit
- ☐ autres risques

▪ Natures des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- ☒ couverture
- ☒ exposition
- ☐ arbitrage
- ☐ autre nature

▪ Nature des instruments utilisés :

☒ futures :

☒ sur actions et indices actions limité à 10% maximum

☒ sur taux

☒ de change : risque de taux

☐ autres

☒ options :

☒ sur actions et indices actions limité à 10% maximum

☒ sur taux

☒ de change : uniquement sur les marchés organisés

☐ autres

☒ swaps :

☐ swaps d'actions

☒ swaps de taux : transformation de rémunération à taux fixe en rémunération à taux variable et inversement

☒ swaps de change

☐ swap de performance

☒ change à terme

☒ dérivés de crédit : à hauteur de 40% maximum de l'actif net

☐ autre nature

▪ Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

☒ couverture partielle ou générale du portefeuille, de certains risques, titres

☒ reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques

☒ augmentation de l'exposition au marché sans effet de levier

☐ maximum autorisé et recherché

☐ autre stratégie

4. Titres intégrant des dérivés

Le gérant pourra investir dans tous titres intégrant des dérivés permis par le programme d'activité de la société de gestion, notamment dans des obligations convertibles, des obligations callable et puttable, et obligations convertibles contingentes.

L'investissement en titres intégrant des dérivés est autorisé dans la limite de 100% de l'actif net.

5. Dépôts

Les opérations de dépôts peuvent être utilisées dans la gestion de l'OPC dans la limite de 10% de son actif.

6. Emprunts d'espèces

L'OPC peut faire appel aux emprunts d'espèces dans son fonctionnement dans la limite de 10% de son actif net pour répondre à un besoin ponctuel de liquidités.

7. Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres

Néant.

8. Information sur les garanties financières :

Dans le cadre d'opérations sur dérivés négociés de gré à gré, et conformément à la position AMF 2013-06, l'OPC peut recevoir à titre de collatéral des titres (tel que notamment des obligations ou titres émis(es) ou garanti(e)s par un Etat ou émis par des organismes de financement internationaux et des obligations ou titres émis par des émetteurs privés de bonne qualité), ou des espèces. Le collatéral espèces reçu est réinvesti conformément aux règles applicables. L'ensemble de ces actifs devra être émis par des émetteurs de haute qualité, liquides, peu volatils, diversifiés et qui ne sont pas une entité de la contrepartie ou de son groupe. Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu ; elles prennent en compte notamment la qualité de crédit, la volatilité des prix des titres.

PROFIL DE RISQUE

Avertissement

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

▪ **Risque de perte en capital**

L'OPC ne bénéficie d'aucune garantie ni de protection du capital. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué lors du rachat.

▪ **Risque lié à la gestion discrétionnaire**

La gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des marchés. La performance de l'OPC dépend à la fois de la sélection des titres et OPC choisis par le gérant et à la fois de l'allocation opérée par ce dernier. Il existe donc un risque que le gérant ne sélectionne pas les valeurs les plus performantes et que l'allocation faite ne soit pas optimale.

▪ **Risque de taux**

Il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations des taux d'intérêts. Ce risque est mesuré par la sensibilité. A titre d'exemple le prix d'une obligation tend à évoluer dans le sens inverse des taux d'intérêt. En période de hausse (en cas de sensibilité positive) ou de baisse (en cas de sensibilité négative) des taux d'intérêts, la valeur liquidative pourra baisser.

▪ **Risque de crédit**

Le risque crédit correspond à la dégradation de la qualité de crédit ou de défaillance d'un émetteur privé ou public. L'exposition aux émetteurs dans lesquels est investie l'OPC soit en direct soit via d'autres OPC, peut entraîner une baisse de la valeur liquidative. Dans le cas d'une exposition à des dettes non notées ou relevant de la catégorie « spéculative / high yield », il existe un risque de crédit important pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC.

▪ **Risque lié à la détention d'obligations convertibles contingentes (CoCos)**

Les dettes subordonnées et les obligations convertibles contingentes sont soumises à des risques spécifiques de non-paiement des coupons et de perte en capital selon certaines circonstances. Selon un certain seuil de solvabilité appelé « trigger », l'émetteur peut ou doit suspendre le versement de ses coupons et/ou réduire le nominal du titre ou convertir ces obligations en actions. Nonobstant les seuils définis dans les prospectus d'émissions, les autorités de tutelle ont la possibilité d'appliquer de façon préventive ces règles si les circonstances l'exigent selon un seuil objectif appelé « point de non-viabilité ». Ces titres exposent les détenteurs à une perte totale ou partielle de leurs investissements à la suite de leur conversion en actions à un prix prédéterminé ou à l'application d'une décote prévue contractuellement dans les termes du prospectus d'émission, ou appliquée de façon arbitraire par une autorité de tutelle. Ces titres exposent également leurs détenteurs à des fluctuations potentiellement importantes de cours en cas de situation d'insuffisance de fonds propres ou de difficultés de l'émetteur.

▪ **Risque de change**

L'OPC peut investir dans des titres et OPC eux-mêmes autorisés à acquérir des valeurs libellées dans des devises autres que la devise de référence. La valeur de ces actifs peut baisser si les taux de change varient, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC. Dans le cas de parts (ou actions) hedgées libellées dans une devise autre que la devise de référence, le risque de change est résiduel du fait de la couverture systématique, entraînant potentiellement un écart de performance entre les différentes parts (ou actions).

▪ **Risque de liquidité**

Il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tension sur les marchés, ne puisse absorber les volumes de transactions. Ces dérèglements de marché peuvent impacter les conditions de prix ou de délais auxquelles l'OPC peut être amené à liquider, initier ou modifier des positions et donc entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC.

▪ **Risque action**

La variation du cours des actions peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative de l'OPC. En période de baisse du marché actions, la valeur liquidative de l'OPC peut baisser.

▪ **Risque de contrepartie**

Il s'agit d'un risque lié à l'utilisation d'instruments financiers à terme négociés de gré à gré. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties, exposent potentiellement l'OPC à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement et induire une baisse de la valeur liquidative de l'OPC.

▪ **Risque lié aux instruments financiers dérivés**

Il s'agit du risque lié à l'utilisation par l'OPC d'instruments financiers à terme (dérivés). L'utilisation de ces contrats financiers peut induire un risque de baisse de la valeur liquidative plus importante que celle des marchés ou des sous-jacents sur lesquels l'OPC est investi.

▪ **Risque de durabilité**

Tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

▪ **Risque lié aux investissements ESG et limites méthodologiques**

Les critères extra- financiers peuvent être intégrés au processus d'investissement à l'aide de données fournies par des prestataires externes ou directement reportées par nos analystes, notamment dans notre grille d'analyse propriétaire ESG. Les données peuvent être incomplètes ou inexactes étant donné l'absence de normes internationales ou de vérification systématique par des tiers externes. Il peut être difficile de comparer des données car les émetteurs ne publient pas obligatoirement les mêmes indicateurs. L'indisponibilité des données peut également contraindre la gestion à ne pas intégrer un émetteur au sein du portefeuille. Par conséquent, la société de gestion peut exclure des titres de certains émetteurs pour des raisons extra financières quelles que soient les opportunités de marché.

GARANTIE OU PROTECTION

Néant.

SOUSCRIPTEURS CONCERNÉS ET PROFIL DE L'INVESTISSEUR TYPE

Tous souscripteurs cherchant à optimiser ses placements en instruments de taux.

Il est fortement recommandé aux souscripteurs de diversifier suffisamment leurs investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPC.

Information relative aux investisseurs russes et biélorusses

Compte tenu des dispositions du règlement UE n° 833/2014 modifié par le règlement UE n° 2022/328 et du règlement CE n° 765/2006 modifié par le règlement (UE) n°2022/398, la souscription de parts ou actions de cet OPC est interdite à tout ressortissant russe ou biélorusse, à toute personne physique résidant en Russie ou en Biélorussie ou à toute personne morale, toute entité ou tout organisme établi en Russie ou en Biélorussie. Cette interdiction ne s'applique pas aux ressortissants d'un État membre et aux personnes physiques titulaires d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un État membre de l'Union européenne. Cette interdiction restera effective aussi longtemps que la Réglementation sera en vigueur.

Informations relatives aux investisseurs américains :

L'OPC n'est pas enregistré en tant que véhicule d'investissement aux Etats-Unis et ses parts ne sont pas et ne seront pas enregistrées au sens du *Securities Act* de 1933 et, ainsi, elles ne peuvent pas être proposées ou vendues aux Etats-Unis à des *Restricted Persons*, telles que définies ci-après.

Les *Restricted Persons* correspondent à (i) toute personne ou entité située sur le territoire des Etats-Unis (y compris les résidents américains), (ii) toute société ou toute autre entité relevant de la législation des Etats-Unis ou de l'un de ses Etats, (iii) tout personnel militaire des Etats-Unis ou tout personnel lié à un département ou une agence du gouvernement américain situé en dehors du territoire des Etats-Unis, ou (iv) toute autre personne qui serait considérée comme une U.S. Person au sens de la Regulation S issue du *Securities Act* de 1933, tel que modifié.

FATCA

En application des dispositions du Foreign Account Tax Compliance Act (« FATCA ») applicables à compter du 1^{er} juillet 2014, dès lors que l'OPC investit directement ou indirectement dans des actifs américains, les capitaux et revenus tirés de ces investissements sont susceptibles d'être soumis à une retenue à la source de 30%.

Afin d'éviter le paiement de la retenue à la source de 30%, la France et les Etats-Unis ont conclu un accord intergouvernemental aux termes duquel les institutions financières non américaines (« foreign financial institutions ») s'engagent à mettre en place une procédure d'identification des investisseurs directs ou indirects ayant la qualité de contribuables américains et à transmettre certaines informations sur ces investisseurs à l'administration fiscale française, laquelle les communiquera à l'autorité fiscale américaine (« Internal Revenue Service »).

L'OPC, en sa qualité de foreign financial institution, s'engage à se conformer à FATCA et à prendre toute mesure relevant de l'accord intergouvernemental précité.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPC dépend de la situation personnelle de l'investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée de placement recommandée, mais également de sa capacité à prendre des risques, ou, au contraire, à privilégier un investissement prudent.

Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans un délai de 5 ans.

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Le Président de la société de gestion Lazard Frères Gestion S.A.S a décidé, pour le FCP **LAZARD CAPITAL FI** (code ISIN : FR0014008DD5) la création d'une nouvelle part :

Libellé :	RC H-CHF
Code ISIN :	FR001400FC96

➤ **Date d'effet : 07/03/2023.**

Le Président de la société de gestion Lazard Frères Gestion S.A.S a décidé, pour le FCP **LAZARD CAPITAL FI** (code ISIN : FR0014008DD5) une précision relative à la stratégie d'investissement du FCP, il est indiqué que par dérogation aux ratios 5%-10%-40%, le gestionnaire pourra investir jusqu'à 100% de l'actif net de l'OPC dans des titres garantis par un Etat membre de l'EEE ou des Etats-Unis à condition que ces titres appartiennent à six émissions différentes et qu'une même émission n'excèdera pas 30% du montant total de l'OPC.

➤ **Date d'effet : 24/03/2023.**

Le Président de la société de gestion Lazard Frères Gestion S.A.S a décidé, pour le FCP **LAZARD CAPITAL FI** (code ISIN : FR0014008DD5) la mise en place d'un mécanisme de plafonnement des demandes de rachat (« Gates »).

➤ **Date d'effet : 18/08/2023.**

3. RAPPORT DE GESTION

PERFORMANCE

Nom	Perf 2023
LAZARD CAPITAL FI SRI - PVC	6,12%
LAZARD CAPITAL FI SRI - PVD	6,17%
LAZARD CAPITAL FI SRI - RC	5,45%
LAZARD CAPITAL FI SRI - RD	5,47%
LAZARD CAPITAL FI SRI - TVD	6,18%
LAZARD CAPITAL FI SRI - SC	6,58%
LAZARD CAPITAL FI SRI - SD	6,58%
LAZARD CAPIT FI SRI-PCH-PCEU	6,05%
LAZARD CAPIT FI SRI-PCH-USD	8,03%
LAZARD CAPIT FI SRI-PVCH-USD	8,18%
LAZARD CAPIT FI SRI-PCH-PDHU	8,10%
LAZARD CAPIT FI SRI-PCH-RDH	7,18%
LAZARD CAPIT FI SRI-PVCH-CHF	3,66%
LAZARD CAPITAL FI SRI RC H-CHF	1,34% depuis sa création, le 08/03/2023
LAZARD CAPITAL FI SRI-FEUR	6,49%
LAZARD CAPITAL FI SRI-F EUR	6,41%
Bloomberg Global Contingent Capital Total Return Index Hedged EUR	5,32%
Bloomberg Global Contingent Capital Total Return Index Hedged USD	7,48%
Bloomberg Global Contingent Capital Total Return Index Hedged CHF	3,04%

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC et n'est pas constante dans le temps.

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

Aux Etats-Unis, la croissance du PIB a accéléré à +2,9% sur un an au T3 2023. Les créations d'emplois ont ralenti à +225 000 en moyenne par mois en 2023, contre près de +400 000 en 2022. Le taux de chômage a augmenté de +0,2 point en 2023 à 3,7%. La croissance annuelle du salaire horaire a ralenti à +4,1%. Le glissement annuel des prix à la consommation a ralenti à +3,4% et +3,9% hors énergie et alimentation.

La Fed a augmenté son taux directeur de +100 points de base en 2023, à 5,25%-5,50%, avec la séquence suivante : trois hausses consécutives de +0,25% en février, en mars et en mai, une première pause en juin et une hausse de +0,25% en juillet. En décembre 2023, Jerome Powell a acté la fin du cycle de hausse des taux tout en ouvrant la voie à un assouplissement monétaire en 2024.

S'agissant des mesures non-conventionnelles, la Fed a annoncé, en mars 2023, la création d'un nouveau mécanisme d'accès à la liquidité (« Bank Term Funding Program »), en réponse à la faillite de Silvergate Bank, Silicon Valley Bank et Signature Bank.

Dans la zone euro, la croissance du PIB a été nulle sur un an au T3 2023, avec des évolutions contrastées entre les pays. Le PIB a baissé de -0,4% en Allemagne tandis qu'il a augmenté de +0,6% en France, +0,1% en Italie et +1,8% en Espagne. Les enquêtes PMI se sont améliorées jusqu'au printemps 2023 avant de se dégrader rapidement durant l'été 2023. Elles se sont ensuite stabilisées à un bas niveau. Le taux de chômage dans la zone euro a baissé de -0,3 point en 2023 à 6,4%. Le glissement annuel des prix à la consommation a ralenti à +2,9% et +3,4% hors énergie et alimentation.

La BCE a augmenté ses taux directeurs de +200 points de base en 2023, avec la séquence suivante : deux hausses consécutives de +0,50% en février et en mars puis quatre hausses consécutives de +0,25% entre mai et septembre 2023. Le taux de dépôt est passé de +2,00% à +4,00% et le taux de refinancement de +2,50% à +4,50%. En septembre 2023, Christine Lagarde a indiqué que les taux directeurs avaient atteint des niveaux suffisamment restrictifs.

S'agissant des mesures non-conventionnelles, la BCE a annoncé, en décembre 2022, une réduction du montant de son portefeuille APP à partir de mars 2023. En juin 2023, la BCE a annoncé mettre un terme aux réinvestissements effectués dans le cadre de ce programme. En décembre 2023, la BCE a annoncé une réduction de son portefeuille PEPP à partir de juillet 2024, au rythme de -7,5 Mds d'EUR par mois en moyenne au second semestre 2024. Les réinvestissements cesseront fin 2024.

En Chine, la croissance du PIB a accéléré à +4,9% sur un an au T3 2023. La levée complète des restrictions sanitaires, en décembre 2022, a permis un rebond de la consommation des ménages mais les difficultés du secteur de l'immobilier ont freiné l'investissement. Le taux de chômage urbain a baissé de -0,5 point en 2023 à 5,0%. Le glissement annuel des prix à la consommation a ralenti à -0,3% sur un an.

La banque centrale chinoise a réduit son taux directeur de 25 points de base en 2023, à 2,50%, et le taux des réserves obligatoires de -50 points de base, à 10,50%. Xi Jinping a formellement été réélu Président de la République pendant la session annuelle du parlement chinois de mars 2023.

POLITIQUE DE GESTION

La saisonnalité positive de janvier a bien eu lieu en ce début 2023, avec des actifs obligataires très bien orientés tant sur les taux (en baisse entre -10bps sur le 2 ans et -28bps sur le 10 ans allemand) que sur le crédit avec une compression dans la structure de capital des banques et des assureurs (Senior entre -4bps et -6bps, Tier 2 entre -24bps et -31bps, ATI entre -46 et -52bps).

Ainsi, l'importante part de cash présente dans les portefeuilles des investisseurs ainsi que les flux entrants sur le crédit ont plus que compensé le primaire très actif de janvier. Sur les financières, le volume d'émission a été supérieur de 85% à la moyenne des cinq années précédentes pour ce même mois, principalement sur les seniors avec le double objectif TLTRO et MREL.

Barclays et SocGen ont annoncé le call de Tier 2 sans suivre une logique purement économique, approche suivie par les principales banques sur ce type d'instrument jusqu'à présent, et Sabadell a également annoncé le call de son ATI suite à une nouvelle émission, seulement trois mois après avoir choisi de ne pas la rembourser en première date de call.

Les premiers résultats publiés pour le Q4 2022 par les institutions financières laissent entrevoir un bilan qui sera qualifié d'historique pour nombre d'entre elles en terme de résultats, résultats qui devraient continuer de s'améliorer en 2023.

En février, les performances sont négatives sur les indices essentiellement du fait de la remontée des Taux (+30 à +60 bps selon les points des courbes) et des spreads de crédit quasi stables / léger écartement.

La saison des résultats a vu de nombreuses banques dépasser les attentes du consensus et publier des résultats pour certaines historiques ; l'augmentation des taux d'intérêts tirant la croissance des revenus, sans pour autant observer de dégradation dans la qualité d'actifs à ce stade. Cette dynamique devrait se poursuivre sur les trimestres à venir. Les actions bancaires sont en hausse de +20%/+23% YTD.

Le marché primaire fut très actif, avec Alpha Bank qui est venu émettre une ATI inaugurale, le deuxième d'une banque grecque. Monte dei Paschi est également revenue sur le marché pour placer de la dette Senior.

Les notations de plusieurs établissements ont été relevées en Italie par Moody's et en Grèce par Fitch.

Mars 2023 a été un mois très volatil au cours duquel nous avons assisté au début d'une crise des banques régionales américaines avec les faillites de Silicon Valley Bank, Signature et Silvergate en une semaine, suivies de la fusion forcée entre UBS et CS dans laquelle les détenteurs d'obligations ATI ont été anéantis.

Ce dernier événement a été un choc car CS était l'une des 30 banques faisant partie des G-SIB et le gouvernement suisse n'a pas respecté la hiérarchie de la structure du capital avec les ATI entièrement sacrifiés pour laisser un peu d'argent sur la table pour les actionnaires. L'effacement de 16 milliards de dollars de CS ATI sur un marché d'environ 200 milliards de dollars d'ATI européens a eu un impact considérable sur l'évaluation et le sentiment à l'égard de ce segment.

Nous avons été affectés par notre exposition à certains titres ATI de CS, contre 4,0 % pour l'indice de référence du fonds. Nous pensions que, dans le pire des cas, une fusion serait réalisée avec UBS, mais sur la base d'un accord commercial, et non pas en utilisant une publication juridique de dernière minute consacrée aux ATI de CS.

La réaction disproportionnée du marché sur le marché des ATI pourrait disparaître avec le temps, car les investisseurs reconnaissent maintenant l'exception suisse par rapport au reste de l'Europe.

Le marché primaire a été fermé 3 semaines sur 4 en mars.

Nous avons introduit quelques changements pour le Fonds à partir du 1er avril 2023, sans affecter l'horizon d'investissement ou le niveau de risque du Fonds. Nous allons améliorer la méthodologie ESG basée sur des notations ESG externes indépendantes (Moody's ESG Solutions et MSCI) qui n'entraîneront aucun changement dans le portefeuille.

Le marché des dettes financières a retrouvé son calme durant le mois d'avril 2023, les excellents premiers résultats du premier trimestre, qui ont vu plusieurs émetteurs espagnols, allemands et britanniques publier des chiffres records, ainsi que la bonne tenue des dépôts pour les banques européennes ont apaisé la défiance des investisseurs sur le secteur. Aux Etats-Unis, après Signature et SVB, First Republic a finalement été également placé sous le contrôle de la FDIC, ce qui aura permis à JPMorgan d'acquérir la majorité des actifs et certains passifs de la banque à moindre coût. Plusieurs améliorations de ratings ou de perspectives sont à noter sur le mois avec Novo Banco (dette senior de B3 à Ba3, perspective positive chez Moody's), BPER (de BB+ à BBB- chez Fitch), Banco Sabadell et Banco Comercial Portugues (perspective de stable à positive chez S&P pour les deux). La fin de la période transitoire de reconnaissance des anciennes dettes dans les fonds propres se rapproche pour les assureurs (janvier 2026) avec NN group, Generali, AXA, Ethias, Vienna Insurance qui ont lancé des opérations de Liability Management en parallèle de nouvelles émissions de Tier 2. HSBC a annoncé le remboursement de ses quatre obligations legacy Disco au pair, pour un total d'environ \$2bn. Ce remboursement n'était absolument pas attendu par le marché, ces obligations cotant autour de 72% avant l'annonce. Unicredit et Lloyds ont annoncé le remboursement en date de 1er call de leurs ATI.

Un mois de mai positif pour le crédit financier subordonné avec une surperformance des Tier 2 périphériques et des ATI.

La surperformance des noms grecs provient du résultat des élections législatives et des 41% recueilli par le parti actuellement au pouvoir "Nouvelle Démocratie", ce qui d'après Moody's signifierait une continuité dans les politiques fiscales et économiques, positive pour le crédit.

Côté ATI, un article de Bloomberg reprenant des supposées propositions de l'EBA sur l'inclusion de clauses de « dividend stopper » ou bien des coupons cumulatifs a provoqué un repricing positif de la classe d'actif.

Les publications du IT23 s'achèvent avec des résultats largement supérieurs aux attentes, des chiffres records pour beaucoup d'institutions et des messages très rassurants sur la liquidité, la valorisation des portefeuilles obligataires ainsi que l'exposition à l'immobilier commercial, mais aussi des tendances encore très positives en matière de revenus et de faible coût du risque à venir.

Côté régulation, la BCE pourrait s'impliquer davantage dans la communication des exigences en matière de liquidités aux banques, avec une différenciation selon le profil de la situation de liquidité du prêteur.

La dernière Lending Survey de la BCE montre que les banques de la zone euro continuent de resserrer leurs critères d'octroi de prêts aux sociétés non financières, le resserrement net restant au plus haut niveau depuis la crise de la dette souveraine en 2011.

Côté agences de notations, même direction positive avec plusieurs actions sur le mois tel que Caixa geral de Depositos relevée d'un cran par Moody's à Baa2, Barclays d'un cran par S&P (Holdco à BBB+, Opco à A+) et Deutsche Bank placée sous perspective positive par la même agence.

En revanche, S&P a abaissé la note de la société d'assurance mutuelle britannique Liverpool Victoria à BBB (perspective stable) et a abaissé la perspective de la banque islandaise Arion Bank à négative (rating maintenu à BBB)

Le marché primaire a très largement rouvert sur quasi tous les segments, avec 40 Mds émis dont plus de 7 mds sur la partie Tier 2 dont Allianz, Société Générale, BPCE, Caixabank, Santander ou encore Novo Banco. Sur la partie Tier 1, DZ Bank a émis une ATI via son réseau et l'assureur Royal London une RTI.

En juin, La Fed a laissé son taux directeur inchangé, la BCE les a monté de +0.25% et la BoE de +0.50% alors que le marché anticipait la moitié.

Les 5 plus grandes banques italiennes ont remboursé 126 milliards d'euros de TLTRO en juin. Dans le même temps, la BCE a alloué 4,3 milliards d'euros à 29 banques dans le cadre de son opération de refinancement à long terme de trois mois, la plus importante depuis avril 2020 selon Bloomberg.

Le marché primaire sur le segment des ATI a réouvert sans difficultés avec BBVA et Bank of Cyprus.

Sur les autres segments, le marché a été actif avec côté Tier 2 Abanca, BVBA, Commerzbank, DNB, Société Générale ainsi que Allianz et Achmea. Sur la partie Senior, plusieurs banques sont venues remplir leurs coussins MREL, notamment des établissements d'Europe de l'est comme la filiale croate de Raiffeisen, la filiale tchèque de Erste ou les slovènes Nova KBM et Nova Ljubljanska.

Sur les Legacy, après HSBC fin mars, Barclays et Standard Chartered ont annoncé leur intention de rembourser leurs obligations Discos en circulation à la prochaine date de call, en lien avec la structure du coupon lié au Libor USD qui disparaîtra bientôt même s'il est remplacé par un Libor synthétique. Bank of Ireland a annoncé une offre publique d'achat sur d'anciennes preferred shares avec une prime entre +9pts à +20pts. Aviva a lancé une offre de consentement pour transformer une obligation Legacy en une obligation pleinement conforme à Solvabilité 2 en échange d'une commission de 16%.

En ce qui concerne les ratings, Fitch maintient MAPFRE à A+ avec une perspective stable, a placé sous perspective positive la note BBB+ de Virgin Money et a relevé la perspective de Sabadell à positive, tout en confirmant sa note à BBB-.

Moody's a placé 11 banques autrichiennes sous surveillance en vue d'un relèvement de la note des dépôts, de l'émetteur et des obligations senior unsecured, dont Erste Bank et RBI. L'agence a également relevé le BCA (Baseline Credit Assessment) de Caixa geral de Depositos à Baa2 (contre Baa3), le Tier 2 de la banque a atteint l'univers IG à Baa3 (contre Ba1), les perspectives restent positives pour la banque.

S&P a annoncé le relèvement de Cajamar à BB+ (de BB) avec une perspective stable et a confirmé la note de RBI à A- en maintenant la perspective à négative, tout en abaissant la note des ATI d'un cran à BB. Les trois banques irlandaises ont toutes été relevées d'un cran par S&P avec une perspective stable.

L'agence a abaissé la note de la société d'assurance mutuelle britannique Liverpool Victoria de BBB+ à BBB avec une perspective stable, ainsi que le Tier 2 à BB+.

Suite à l'arrêt de la Cour européenne de justice du 15 juin les filiales polonaises de la BCP, Bank Millenium, ainsi que la filiale de Commerzbank, mBank, ont annoncé des provisions supplémentaires pour le 2e trimestre 2023, tout en prévoyant de réaliser un bénéfice net pour le trimestre en cours pour BCP et un résultat net en 2023 bien supérieur à celui de 2022 pour mBank.

Sur le front des fusions et acquisitions, Generali a annoncé un accord pour acquérir Liberty Seguros SA pour €2,3bn afin de renforcer les activités P&C du groupe en Espagne et au Portugal et d'entrer sur les marchés d'Irlande et d'Irlande du Nord, avec un impact estimé sur son SCR de -9,7 points (1T23 = 227%).

HSBC Continental Europe a signé un nouveau protocole d'accord relatif à certaines modifications potentielles des termes de la cession de ses activités de banque de détail en France à My Money Group.

Svenska Handelsbanken vendra ses activités de banque aux particuliers et aux PME ainsi que ses activités d'assurance vie en Finlande pour un montant de €1.3bn à des acteurs locaux.

En juillet, La Fed et la BCE ont toutes deux relevé leurs taux de 25 points de base, mais sont restées évasives quant à leurs actions futures, qui dépendront des données.

Après la publication de bonnes données macroéconomiques, les courbes se sont pentifiées, la partie courte s'étant légèrement resserrée, dans l'espoir que les principales banques centrales aient procédé à leur dernière hausse.

Les spreads se sont resserrés pour les financières en juillet, comme prévu, en raison d'un manque d'offre, d'une très bonne publication des bénéfices du 2T23 et d'un positionnement excessivement prudent de la part des investisseurs. Les obligations seniors se sont resserrées de -17 points de base, les Tier 2 IG de -33 points de base, tandis que les ATI se sont resserrées de -38 / -39 points de base. Depuis le début de l'année, tous les spreads de la structure du capital se sont resserrés, y compris les ATI pour la première fois depuis les événements de mars.

La saison des résultats du 2e trimestre 23 se déroule très bien avec de nombreuses hausses et révisions à la hausse des perspectives, à la fois en termes de hausse des revenus (revenus nets d'intérêts) et de baisse du coût du risque.

Les résultats des banques pour le deuxième trimestre 2023 sont exceptionnels. BBVA a affiché un ROTE de 16,9 % au premier semestre. CaixaBank et AIB affichent respectivement des ROTE de l'ordre de 12 % et 20 %. Danske Bank a vu son bénéfice net doubler par rapport à l'année précédente (+124%) et ses revenus nets d'intérêts ont augmenté de 45%. La Caixa Geral de Depositos, quant à elle, a enregistré une hausse de +128 % de ses revenus nets d'intérêts et une augmentation de +25 % de ses bénéfices.

L'activité du marché primaire a été élevée pour un mois de juillet avec plus de 8,5 milliards d'euros d'émissions. Les plans de financement sont réalisés à 75-80% pour 2023. La banque espagnole Abanca a lancé une offre publique d'achat pour ses anciens titres ATI au pair, ce qui lui permet de les rembourser 4 mois avant la première date d'appel, en émettant en même temps 250 millions d'euros de titres ATI avec un coupon de 10,625%. Il s'agit de la troisième émission d'un ATI depuis CS.

Lloyds a annoncé le remboursement d'une obligation Tier 2 à la première date d'appel malgré un faible reset à ms+130 bps, un signal positif pour les Tier 2, et une autre illustration du fait que la plupart des émetteurs continueront à rembourser leurs Tier 2 indépendamment des facteurs purement économiques à la première date d'appel. Bank of Cyprus, qui a rouvert le marché ATI en juin, a émis 300 millions d'euros de dette PS 5NC4 avec un coupon de 7,375 % ou MS+410 pdb pour répondre à ses besoins en matière de MREL.

Barclays, BBVA et CaixaBank ont annoncé l'appel de leurs ATI. Barclays a annoncé l'appel de son ATI libellé en dollars : il y avait une certaine incertitude quant à l'appel de cette obligation, malgré l'important excédent de capital ATI de Barclays. Santander n'a pas encore annoncé le remboursement de son ATI, qui arrive à échéance en septembre, mais devrait idéalement la refinancer.

Les agences de notation continuent d'améliorer leurs notes de crédit. Chez Fitch, la Deutsche Bank passe enfin de BBB+ à A- avec une perspective stable, la Société Générale voit sa perspective passer de stable à positive, et Banco Montepio passe d'un cran de B à B+, avec un double relèvement de sa dette PS de B- à B+. Enfin, Fitch a relevé d'un cran les notes de Bank of Ireland, faisant passer son Opco Senior de BBB+ à A-, son Holdco Senior de BBB à BBB+, son Tier 2 de BB+ à BBB- et son ATI de BB- à BB. BKIR conserve une perspective stable et l'impact le plus significatif concerne le Tier 2, qui se qualifie désormais pour les indices IG (Baa2/BB+/BBB-).

La BCE a décidé de rémunérer à 0 % les réserves obligatoires que les banques de la zone euro doivent détenir, alors que le taux de la facilité de dépôt était jusqu'à présent de 3,5 %. Le manque à gagner représentera environ 6 milliards d'euros sur une base annuelle.

Cependant, l'augmentation de 25 points de base du taux de facilité de dépôt de 3,50 % à 3,75 % ajoutera 9 milliards d'euros de revenus supplémentaires pour les banques à partir du stock de liquidités excédentaires de 3,6 trillions d'euros.

L'ABE et la BCE ont présenté leurs conclusions sur les tests de résistance appliqués aux banques européennes : les résultats sont utilisés par la BCE pour évaluer les exigences et les lignes directrices du deuxième pilier (P2R et P2G) et les pertes non réalisées au sein du portefeuille d'obligations au coût amorti (AC) s'élèvent à 75 milliards d'euros en février 2023, compte tenu de 38 milliards d'euros de gains liés à la couverture.

Les taux ont été volatils en août, oscillant entre hausse et pentification en raison de meilleures données macroéconomiques avant de baisser après des données plus faibles à la fin du mois. La courbe des taux en dollars s'est pentifiée alors que la courbe des taux en euros est restée stable.

Les spreads se sont élargis en août, perdant une partie du resserrement observé en juillet. L'illiquidité et la réduction des portefeuilles des traders en prévision du primaire à venir ont été les principales explications. Les obligations senior se sont élargies de +11 pbs, les Tier 2 IG de +19 pbs, tandis que les ATI se sont élargies de +25 / +31 pbs. Depuis le début de l'année, les spreads sont plus ou moins stables, à l'exception des ATI qui sont encore un peu plus larges.

La note souveraine des États-Unis a été abaissée par Fitch de AAA à AA+, tandis que la Grèce est revenue dans la catégorie IG. Scope est la deuxième agence de notation à replacer la Grèce dans la catégorie "Investment Grade", après l'agence de notation japonaise R&I.

La saison des résultats du T2 2023 est sur le point de s'achever et est riche en révisions à la hausse des perspectives, à la fois en termes de hausse des revenus (revenus nets d'intérêts) et de baisse du coût du risque.

Les banques grecques et italiennes ont toutes un ROTE > 10 % et plus proche de 15 % en moyenne. Les banques chypriotes ont toutes un ROTE > 20 %.

Banco BPM a enregistré un bénéfice net de 624 millions d'euros (+78 % en glissement annuel) pour le premier semestre de l'année 23 et a revu à la hausse (une fois de plus) ses prévisions de bénéfice net pour l'année fiscale 2023, de 1,14 milliards à >= 1,2 milliards. Son revenu net d'intérêt (NII) a augmenté de +49% en glissement annuel au cours du premier semestre de l'année. Son coût du risque est au plus bas depuis 10 ans, à 48 pbs. La banque devrait générer un ROTE de 12% en 2023. BPER suit les mêmes tendances : son résultat net pour le T2 2023 a été le meilleur de son histoire à 414 millions grâce à un NII en hausse (+13% QoQ), un coût du risque faible à 61 pbs et une révision des prévisions pour l'année fiscale 2023 à la fois en termes de revenus (NII plus élevé) et de résultat net (1,1 milliards pour 2023).

Le gouvernement italien met en place une taxe exceptionnelle pour une année sur les banques, avec un prélèvement de 40% (non déductible de l'impôt) sur le montant le plus élevé entre les revenus nets d'intérêts (NII) de 2022 et 2021 - lorsque la différence dépasse 5%, ou sur la différence de NII entre 2023 et 2021 si elle dépasse 10% - avec un plafond à 0,1% du total des actifs.

Le Crédit Agricole a présenté un ROTE sous-jacent de 14,7% au premier semestre 2023, un bénéfice net de 3,3 milliards au niveau de la holding (+48% par rapport à l'année précédente) et de 4,2 milliards au niveau du Groupe (+10% par rapport à l'année précédente). Le Crédit Agricole va prendre une participation majoritaire dans Degroof Petercam, ce qui coûtera -30 pbs de CET1.

UBS a annoncé les meilleurs résultats trimestriels de toutes les banques du monde avec un bénéfice net de 29 milliards de dollars, dont la totalité proviendrait de la reconnaissance du goodwill après l'achat de CS.

Abanca, BBVA, Barclays, SocGen, HSBC (deux obligations) et Caixabank ont toutes annoncé le call à la première date de call de leurs ATI. Ces calls rendront aux investisseurs environ 7 milliards d'euros de liquidités dans les semaines à venir. En revanche, Santander a décidé de ne pas rembourser son ATI à la date du premier call et le coupon de son obligation passera de 5,25 % actuellement à environ 8,25 % d'ici la fin du mois de septembre.

Beaucoup d'émissions en août, ce qui laisse présager un calendrier chargé en septembre (comme chaque année). Il y a eu 32 milliards d'euros de nouvelles émissions sur les financières (y compris les obligations covered). Sur le segment ATI, il y a eu trois nouvelles émissions de BNPP en \$, KBC et Intesa en € (coupons respectifs de 8,5%, 8% et 9,125%) pour un montant total de 3,5 milliards.

La volatilité est remontée à la fin du mois de septembre sur le marché des obligations souveraines, ainsi les taux €, \$ sont en nette hausse sur le mois, sur l'ensemble des maturités et avec une pentification des courbes, alors que les taux courts ont baissé en £, et ont fortement augmenté au-delà de 30 ans. Ces mouvements font suite aux réunions des banques centrales, la Fed et la BoE ayant laissés leur taux inchangé contrairement à la BCE qui a relevé ses taux de +25bps, le taux de dépôt € atteignant ainsi les 4%.

Sur le mois de septembre, les spreads se sont resserrés sur la partie Senior (-5bps) et Tier 2 (-5bps), et se sont écartés sur les ATI (+18bps ATI, +27bps ATI€), les performances étant légèrement négatives sur le mois principalement à cause de l'effet taux.

Nous avons eu énormément d'améliorations de ratings sur le mois, à commencer côté Souverains par la Grèce qui a été relevé de BBH à BBBL par DBRS puis par Moody's de deux crans à Ba1, un niveau en dessous de la catégorie Investment Grade, avec une perspective stable.

Le pays est désormais noté BB+ (perspective stable) par Fitch, BB+ (perspective positive) par S&P, BBBL par DBRS et Ba1 (perspective stable) par Moody's. Moody's a relevé la note de Chypre de deux crans, ce qui permet au pays d'entrer dans l'univers IG de l'agence avec une note Baa2 et une perspective stable. DBRS a également relevé la note du pays le même jour, la faisant passer de BBB à BBBH (élevé), également avec des perspectives stables. Chypre est désormais noté IG par toutes les grandes agences de notation.

S&P a placé la note BBB+ du Portugal sous perspective positive en raison de l'évolution positive de l'économie et de la réduction de l'endettement public tandis que Fitch a relevé la note du pays d'un cran à A- avec une perspective stable, citant la nette amélioration en termes d'endettement et la rigueur fiscale de l'actuel gouvernement, avec une projection d'un niveau de dette/PIB autour de 104% pour 2023.

Mécaniquement, les notes des banques de ces pays ont été également améliorées. Fitch et Moody's ont ainsi amélioré la notation des banques grecques entre un et deux crans, grâce à une économie résiliente et des fondamentaux en amélioration. Les principales banques sont maintenant notées en moyenne BB par les trois principales agences de notations. Les nouvelles notations incluent une perspective stable pour Fitch et une perspective positive pour Moody's. Au Portugal, BCP a vu sa note relevée d'un cran par S&P, de BB+ à BBB-, et sa perspective est désormais stable. Fitch a relevé la note de Caixa Geral de depósitos de BBB- à BBB et Banco Comercial Portugues (BCP) de BB+ à BBB-. BCP est désormais notée IG par S&P, Fitch et Moody's.

Côté émetteur, nous pouvons citer l'assureur norvégien Storebrand dont Moody's a relevé la note de d'un cran, passant de Baa2 à Baa1 au niveau Holdco et de A3 à A2 au niveau Opco. Fitch a relevé la note de OSB Group de BBB à BBB+ après l'émission d'une dette Senior Holco, la note d'Axa de A+ à AA- (perspective stable), la note du Crédit Mutuel Arkea de A- à A+ ainsi que la note d'émetteur à long terme (IDR) de Danske Bank de A à A+.

Une seule dégradation de note est à noter sur le mois, Moody's a en effet abaissé la note de Direct Line de A1 à A2 avec une perspective stable. Cette baisse reflète l'opinion de Moody's selon laquelle Direct Line ne retrouvera pas sa rentabilité historique à moyen terme, ainsi que les inquiétudes concernant sa gouvernance.

La banque danoise Sydbank a revu à la hausse ses prévisions pour 2023, avec un bénéfice après impôt qui devrait se situer entre 2 900 et 3 200 millions de DKK (contre 2 600 à 2 900 millions de DKK précédemment). Commerzbank a également relevé ses prévisions de revenus nets d'intérêts à 8 milliards d'euros en 2023, l'augmentation du bêta des dépôts étant plus lente qu'initialement prévu. Les prévisions précédentes, publiées le mois dernier lors des résultats du deuxième trimestre, s'élevaient à 7,8 milliards d'euros. La société a également déclaré qu'elle devrait produire un revenu net de 2 milliards d'euros pour l'année.

Le Capital Market Day (attendu) de la SocGen a été fraîchement accueilli par le marché des actions, les analystes sell-side étant déçus par le manque d'ambition et d'objectifs du nouveau plan. Cependant, le plan semble plutôt positif pour les détenteurs d'obligations avec un objectif de capital plus élevé (13% CET1) et un objectif de distribution raisonnable (40-50%).

En Italie, la presse locale a indiqué que l'impôt sur les bénéfices exceptionnels pourrait être atténué, les banques ayant la possibilité de "renoncer" au prélèvement si elles choisissent plutôt d'augmenter leur capital. Ce faisant, les banques conserveraient le capital (au lieu de le verser au gouvernement) au prix d'une réduction de leurs bénéfices distribuables. La plupart des banques paieraient moins qu'initialement prévu, à l'exception de Mediobanca. Par ailleurs, le gouvernement souhaiterait vendre une participation de 15 % dans Monte dei Paschi dans un avenir proche, ce qui contribuerait à privatiser la banque en réduisant la participation de l'État à 49%, le CEO de la banque a d'ailleurs déclaré que sa banque pourrait choisir de ne pas payer la taxe bancaire et d'augmenter ses réserves. Intesa Sanpaolo a reçu l'autorisation de vendre ou céder ses actifs en Russie. Pour rappel, les autorités russes doivent approuver toute vente d'actifs étrangers, qui pourrait se faire avec une décote minimale de 55%.

Les mesures de support aux ménages continuent en Europe, avec en Pologne la prolongation des moratoires hypothécaires pour toute l'année 2024, tout en ajoutant des critères de revenus qui empêcheront les emprunteurs qui n'en ont pas besoin de bénéficier de l'aide. Au Portugal, le gouvernement a annoncé que les clients pouvaient demander aux banques de réduire l'Euribor de 30 % pour les prêts hypothécaires, dans le but d'aider les emprunteurs en difficulté au cours des deux prochaines années.

Les assureurs néerlandais ont été impactés par un jugement rendu par la Cour d'appel de La Haye concernant des réclamations pour vente abusive de produits en unités de compte datant des dernières décennies. Elle a conclu que les frais prélevés sur les assurés étaient injustes et qu'une meilleure divulgation des coûts était nécessaire. Les assureurs néerlandais concernés sont NN Group, ASR Nederland, Achmea et Athora. NN et ASR ont déjà annoncé qu'ils allaient faire appel de cette décision.

Sur le marché primaire subordonnée, nous avons eu côté ATI BBVA (deuxième de l'année, refinancement) pour un coupon en \$ de 9.375%, Erste Bank en parallèle d'un tender au pair sur son ATI remboursable en mai 2024 avec un coupon en € de 8,50% et sur les Tier 2 National Bank of Greece avec un coupon de 8% et BayernLB avec un coupon de 7%. Vontobel a annoncé avoir émis \$400 millions d'obligations ATI pour financer le remboursement des CHF450 millions d'ATI en circulation via un placement privé auprès d'Apollo.

Les performances sont positives sur le crédit financier pour octobre, principalement grâce à l'effet de la baisse des taux courts et intermédiaires en Euros (les Taux dans les autres devises ayant terminé le mois plus élevés), les spreads de crédit étant au mieux plats, au pire un peu plus larges sur le mois, avec une sous-performance des ATIs non-Euros du fait des mouvements de Taux essentiellement.

La BCE a laissé ses taux inchangé lors de sa réunion d'octobre, sans surprise, en revanche l'augmentation du taux de Réserves Obligatoires (actuellement non rémunérées) et un éventuel démarrage du QT sur le PEPP n'ont pas été évoqués.

Les premiers résultats des banques pour le troisième trimestre restent bon dans l'ensemble, avec des rendements sur fonds propres entre 8% et >20%, avec cependant quelques résultats moins bien perçus par le marché Actions au Royaume-Uni notamment où la hausse de la rémunération des dépôts impacte plus fortement les revenus nets d'intérêts. La crise de l'immobilier commerciale en Suède n'a pour l'instant aucun effet visible sur les banques du pays.

Taxer les profits exceptionnels des banques semble être à la mode, avec l'Irlande qui, dans son budget 2024, souhaite augmenter le prélèvement bancaire de 87 M à 200 M sans donner davantage de détails. Cela pourrait représenter 6% à 6,5% des bénéfices nets de banques comme AIB ou Bank of Ireland. La Belgique quant à elle désire augmenter de 150 millions d'euros les taxes bancaires et supprimer sa déductibilité fiscale. En revanche, la nouvelle taxe bancaire italienne qui a finalement été adoptée par le parlement ne devrait coûter pratiquement rien pour la plupart d'entre elles, car elles choisiront probablement de renforcer leurs coussins de capitaux plutôt que de la payer, comme déjà indiqué par Unicredit, Intesa, Mediobanca et Monte dei Paschi.

En Pologne, le parti d'opposition pro-UE, dirigé par l'ancien président du Conseil européen Donald Tusk, a créé la surprise aux élections législatives en étant en position de former une majorité, après 8 ans au pouvoir du parti actuel Droit et Justice. Cela permettrait au pays d'adopter une approche plus favorable à l'UE et de débloquer plus de 35 milliards d'euros de subventions européennes.

De nombreuses améliorations de ratings ont été annoncées sur le mois, ainsi la Grèce a été réhaussée en territoire IG par S&P, passant de BB+ à BBB- avec une perspective stable, et l'agence a également maintenu la perspective stable pour l'Italie.

Après avoir relevé la note souveraine il y a deux semaines, Moody's a relevé les notes de dépôt à long terme de Bank of Cyprus et Hellenic Bank de deux crans, passant de Ba1 à Baa3, avec une perspective positive. L'agence a également amélioré la note des dettes PS de Sabadell, de Baa3 à Baa2, pour une perspective stable.

En France, Fitch a dégradé BPCE à A, contre A+ auparavant, avec une perspective stable, mais a confirmé la note de Crédit Agricole à A+ avec une perspective stable, soutenue par un modèle d'affaires plus diversifié, un faible appétit pour le risque et une capitalisation très solide. S&P a relevé de deux crans la note des obligations subordonnées de la Banque Postale, pour une note de la banque restée inchangée à A+ et une perspective négative (NPS de BBB- à BBB+, Tier 2 de BB+ à BBB- et AT1 de BB- à BB+), principalement grâce à l'intégration de CNP Assurances, qui est désormais une filiale à 100% de LBP.

Les opérations de LME continuent sur les titres Legacy des assureurs, avec Swiss Re et Credit Agricole qui ont annoncé des offres de rachats sur des titres Grandfathered.

Metro Bank était sous pression après que Fitch ait placé la notation de la banque sous surveillance négative. Metro Bank a été lancée en 2010 en tant que "banque challenger" qui voulait "perturber" le secteur bancaire par la qualité de ses services avec un réseau d'agences de détail en dur. Malgré un certain succès à ses débuts, elle n'a jamais été en mesure de gagner de l'argent, notamment en raison d'une importante base de coûts. L'ambitieux plan de restructuration proposé par le management, incluant la mise à contribution des actionnaires et des créanciers Tier 2, a cependant été accepté par les porteurs obligataires, offrant une relative stabilité aux titres de la banque.

Raiffeisen Bank International a convoqué une AGE pour payer un dividende de 263 millions d'euros, qu'elle avait reporté en mars dernier en raison de l'incertitude concernant la Russie.

UBS a annoncé le call, en première date et non économique, de son AT1 libellé en SGD. La banque devrait venir émettre une AT1, sans doute en \$, d'ici la fin de l'année.

Le marché primaire fut calme sur octobre, comme chaque année à cette époque, les programmes de financement étant déjà largement réalisés pour 2023. Nous avons cependant assisté à quelques opérations de pré-financement pour 2024. De nouveaux émetteurs sont venus faire des émissions inaugurales de dette MREL comme Montepio au Portugal ou MBH en Hongrie.

Le mois de novembre a été l'un des meilleurs historiquement en termes de performance pour les actifs obligataires, aidé par un double mouvement de baisse des Taux (de -20 à -41 bps sur la courbe Euro, de -41 à -60 bps sur la courbe \$) et de baisse des spreads avec une compression des primes de risque dans la structure de capital. En effet, en dépit d'un primaire extrêmement abondant sur le segment, les spreads des ATIs ont largement surperformé le reste du marché avec une baisse de -90 à -112 bps sur le mois contre -12 bps pour la dette Senior et -37 bps sur les Tier 2. Les dettes financières ont eu des performances supérieures à +2.5% sur les Tier 2 et +4.5% sur les AT1.

Sur le marché primaire, nous avons eu de nombreuses émissions de préfinancement sur les ATI (avec parfois l'annonce d'un tender en parallèle), avec en ATI \$ Barclays, Socgen, Santander et surtout UBS qui est venu émettre pour la première fois sur ce marché depuis le rachat de CS, la banque suisse ayant attiré \$36 milliards dans le carnet d'ordre pour \$3,5 milliards émis. De plus petits émetteurs sont également venus sur le marché ATI avec Virgin Money, Close Brothers et Banco BPM.

Les publications de résultats se sont globalement achevées, avec des résultats encore une fois très solides comme pour l'ensemble de 2023 pour les banques. Citons par exemple BBVA qui affiche un ROTE de 17% au 9M23, AIB qui guide pour un ROTE >20% en 2023, Intesa qui a publié ses meilleurs résultats pour les neuf premiers mois avec Eur6,1 milliards de bénéfice net ou encore BCP qui a multiplié par 7 son bénéfice net par rapport à 2022 à Eur651 millions.

La Banque nationale suisse, à l'instar de la BCE, cessera de rémunérer les réserves obligatoires, ce qui pourrait avoir un impact de -2% sur les bénéfices. D'autre part, les autorités suisses et les banques, y compris UBS, discuteraient de nouvelles mesures pour empêcher les fuites massives de dépôts.

Nous avons encore eu de nombreuses améliorations de ratings en novembre, avec pour commencer les banques chypriotes et Fitch qui a relevé Hellenic Bank à BB+ (de BB-) avec une perspective stable et Bank of Cyprus à BB (de B+) avec une perspective positive, reflétant la combinaison de l'amélioration de l'environnement opérationnel chypriote et de l'amélioration continue des profils de crédit des émetteurs. Côté souverain, Moody's a relevé de deux crans la note du Portugal avec une perspective stable (de Baa2 à A3) ainsi que les notations des banques locales : un cran de hausse pour Caixa Geral de Depósitos et BCP, deux crans de hausse pour Novo Banco et Montepio.

Les bonnes nouvelles concernent également l'Italie avec Fitch qui a confirmé la note BBB du pays, toujours avec une perspective stable, et Moody's qui a confirmé la note de Baa3 mais a amélioré la perspective négative en perspective stable.

Conséquences pour les banques suite à l'amélioration de Moody's : celles qui avaient une perspective négative sont maintenant de nouveau assorties d'une perspective stable, la note Tier 2 d'Intesa Sanpaolo est passée de Ba1 à Baa3 (IG), en revanche Unicredit a au contraire vu la note de son Tier 2 abaissée de Baa3 à Ba1 (de manière surprenante en raison d'un montant d'ATI en diminution), Banco BPM a vu la note de sa dette senior relevée de Ba1 à Baa2 et Monte dei Paschi a été relevé d'un cran de B1 à Ba3 et de deux crans par Fitch (de BB+ à BB). S&P a noté pour la première fois Banco BPM qui a atteint l'univers IG avec une note BBB- et une perspective positive sur la dette senior.

Du côté des assureurs, S&P a relevé la note de Crédit Agricole Assurances de A à A+ et de la dette Tier 2 de BBB à BBB+ et celle de Sogecap de BBB+ à A- et de sa dette hybride de BBB- à BBB. Cela fait suite à une révision des critères d'analyse des assureurs pour laquelle S&P a répertorié 63 noms pouvant être potentiellement impactés (à la hausse, à la baisse ou sans impact) par ce changement de méthodologie.

L'univers des Legacy continue de se réduire irrémédiablement, avec Deutsche Bank qui a lancé une offre de rachat sur deux titres Legacy avec une prime de +7/+8pts par rapport au marché secondaire et DNB qui a décidé de rembourser toutes ses obligations « discos », contrainte par la proposition législative publiée par le ministère des Finances, qui ne permet finalement pas à la banque de les conserver facilement dans le cadre de la mise en place d'un plan de résolution. En Italie, le ministère italien des finances (MEF) a vendu 25% de sa participation dans Monte dei Paschi pour 920 millions d'euros, la ramenant ainsi à un peu moins de 40%. De plus, le superviseur local a révisé la taille des coussins et des exigences O-SII (Other Systemically Important Institutions) à la hausse pour les principales banques, sauf pour Monte. UniCredit n'est plus désignée comme une Banque d'importance systémique mondiale (G-SIB) par le Conseil de Stabilité financière.

En Grèce, l'Etat a cédé sa participation de 9% dans Alpha Bank à Unicredit et 22% du capital de National Bank of Greece sur le marché.

La banque espagnole Abanca va racheter en totalité la banque portugaise EuroBic, selon un communiqué sur le site de l'entreprise. Cela triplera la présence de la banque au Portugal qui devrait devenir l'une des principales banques du pays, avec plus de 300 000 clients.

Les investisseurs de Metro Bank ont soutenu l'augmentation de capital annoncée, avec l'accord de 90% des actionnaires pour le montant de £150 millions. A la suite de cette annonce, Fitch a confirmé la note de la banque à B, a supprimé la surveillance évolutive de la notation et a ajouté une perspective positive.

Au Pays-Bas, ASR va passer un accord avec les clients en lien avec Aegon et ASR pour €250 millions, dans le contexte des litiges des Unités de Compte. L'accord deviendra définitif lorsque 90% des clients concernés accepteront le règlement, mais la société est très confiante quant à l'issue.

Décembre a été un mois très positif avec une performance allant de +1,9% pour la dette Senior des assureurs à +4,6% pour les ATI libellés en euros. Cette performance positive est due à la fois à un mouvement de baisse des taux (environ -40 bps en euros et en dollars, sur toutes les maturités) et à des spreads plus faibles avec un resserrement de la dette Senior bancaire de -6 bps, la Tier 2 notée IG de -33 bps et les ATI de -65 bps à -90 bps.

Ce rallye a été alimenté par les dernières réunions des banques centrales en 2023, avec notamment M. Powell mentionnant qu'ils ont discuté de possibles futures baisses de Taux en 2024.

La BCE et la BoE ont été plus prudentes sur les perspectives de Taux en n'évoquant pas de futures baisses, les deux économies étant pourtant dans une situation plus morose. Les chiffres préliminaires de l'IPC de décembre dans différentes juridictions ont également contribué à alimenter le rallye des Taux.

Sur le marché primaire, les nouvelles émissions ont été très limitées avec 6,6 milliards d'euros émis au cours du mois pour les financières. Néanmoins, les syndicats bancaires préparent déjà activement janvier qui devrait être très actif non seulement en raison de la saisonnalité, mais aussi en raison des rendements attractifs pour émettre de nouvelles obligations après le rallye des taux et des spreads mentionnés ci-dessus.

Au mois de décembre, nous avons encore eu de nombreuses améliorations de ratings, avec Fitch relevant la note de la Grèce en IG à BBB- et donnant une perspective positive à toutes les banques grecques. S&P les a relevées d'un cran, sauf pour Alpha Bank qui a été placée sous perspective positive. Les banques chypriotes ont également été relevées d'un cran par S&P. En Ibérie, Ibercaja a été relevée d'un cran de Baa3 à Baa2 par Moody's. Montepio a été relevé de 2 crans par DBRS à BB. Deutsche Bank a été relevée d'un cran par S&P à A de A-. Les banques irlandaises ont été placées sous perspective positive avec Fitch.

Santander a annoncé le call en date de 1er call d'un ATI en dollars callable en février 2024.

Dans l'univers des Legacy, NIBC a lancé une offre de rachat pour réduire le stock de ses instruments Legacy. BNPP a finalement décidé de racheter le dernier instrument Tier 2 Disco en circulation, faisant comme toutes les autres banques.

Au Royaume-Uni, Apollo examinerait l'achat potentiel du consolidateur des "bulk annuities" Pension Insurance Corp qui pourrait être évalué à 5 milliards de livres sterling. Coventry Building Society a accepté d'acheter la Co-operative Bank pour 700 millions de livres sterling. Raiffeisen Bank International a annoncé une transaction qui lui permettra de rapatrier 1,45 milliard de capitaux de sa filiale russe pour un coût de -10 bps de CET1, mais qui permettra d'augmenter le ratio CET1 de +120 bps au niveau du groupe, hors Russie, réduisant ainsi son profil de risque.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET "C	395 749 513,73	439 921 529,54
LAZARD EURO MONEY MARKET "B	94 963 234,95	103 672 061,40
BQ POSTALE ZCP 03-04-23	54 986 940,60	55 000 000,00
BFCM BANQ FEDE CRE ZCP 03-04-23	54 986 940,60	55 000 000,00
BK IRELAND GROUP 6.0% PERP	15 773 795,30	31 955 518,99
ALPHA SERVICES AND I 1.875% PERP	34 613 253,53	5 709 267,20
DEUTSCHE BK 10.0% PERP	16 832 367,13	20 268 840,05
BARCLAYS 9.25% PERP	26 028 651,86	10 789 663,32
LEASEPLAN CORPORATION NV 7.375% PERP		34 008 646,74
BANCO DE SABADELL FL.R 17-23 23/02Q		33 600 000,00

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (ESMA) EN EURO

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : Néant.**

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

- **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 407 263 642,02**

- o Change à terme : 407 263 642,02
- o Future :
- o Options :
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	BNP PARIBAS FRANCE CACEIS BANK LUXEMBOURG CITIGROUP GLOBAL MARKETS EUROPE AG J.P.MORGAN AG FRANCFORT

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) Total	Néant
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces Total	I 930 000,00 I 930 000,00

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	115 013,29
. Autres revenus	
Total des revenus	115 013,29
. Frais opérationnels directs	16 648,86
. Frais opérationnels indirects	
. Autres frais	
Total des frais	16 648,86

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITÉ DE L'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

PROCEDURE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES INTERMEDIAIRES ET CONTREPARTIES

Les intermédiaires utilisés par la société de gestion sont sélectionnés sur la base de différents critères d'évaluation, parmi lesquels figurent la recherche, la qualité d'exécution et de dépouillement des ordres, l'offre de services. Le « Comité Broker » de la société de gestion valide toute mise à jour dans la liste des intermédiaires habilités. Chaque pôle de gestion (taux et actions) rend compte au minimum deux fois par an au Comité Broker de l'évaluation de la prestation de ces différents intermédiaires et de la répartition des volumes d'opérations traités.

L'information est consultable sur le site de la société de gestion : www.lazardfreresgestion.fr

FRAIS D'INTERMEDIATION

L'information concernant les frais d'intermédiation est consultable sur le site internet : www.lazardfreresgestion.fr.

EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Lazard Frères Gestion S.A.S. exerce les droits de vote attachés aux titres détenus dans les OPC dont elle assure la gestion selon le périmètre et les modalités précisées dans la charte qu'elle a établie concernant sa politique d'exercice des droits de vote. Ce document est consultable sur le site internet de la société de gestion : www.lazardfreresgestion.fr.

COMMUNICATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Lazard Frères Gestion a la conviction forte que l'intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la gestion d'actifs est une assurance supplémentaire de la pérennité de la performance économique.

En effet, la performance à long terme des investissements ne se limite pas à la seule prise en compte de la stratégie financière, elle doit également considérer les interactions de l'entreprise avec son environnement social, économique et financier.

La prise en compte des critères ESG s'inscrit donc dans une démarche naturelle faisant partie de notre processus d'investissement.

Notre approche globale peut se résumer ainsi :

- ✓ L'analyse financière de l'entreprise, extrêmement exigeante, couvre la qualité des actifs, la solidité financière, la prévisibilité des cashflows et leur réinvestissement par la société, la dynamique de la rentabilité économique, sa pérennité et la qualité du management.
- ✓ Cette pérennité est renforcée par la prise en compte de critères extra-financiers :
 - Critères sociaux : par la valorisation du capital humain,
 - Critères environnementaux : par la prévention de l'ensemble des risques environnementaux,
 - Critère de gouvernance : par le respect de l'équilibre entre les structures managériales et actionnariales, afin de prévenir les conflits d'intérêts potentiels et assurer le respect des intérêts des actionnaires minoritaires.

L'intensité et les modalités de notre intégration des critères ESG peuvent naturellement varier suivant les classes d'actifs et les processus d'investissement, mais l'objectif commun est une meilleure appréhension des risques ESG susceptibles d'avoir un impact fort sur la valeur d'une entreprise ou d'un actif souverain.

L'information concernant les critères ESG est consultable sur le site internet : www.lazardfreresgestion.fr.

REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE

Article 8

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS GERES PAR LA SOCIETE DE GESTION OU UNE SOCIETE LIEE

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels de l'OPC.

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

SWING PRICING

Afin de ne pas pénaliser les porteurs demeurant dans l'OPC, un facteur d'ajustement sera appliqué à ceux qui souscrivent ou rachètent des montants significatifs de l'encours de l'OPC, ce qui est susceptible de générer pour les porteurs entrant ou sortant de l'OPC des coûts, qui seraient sinon imputés aux porteurs présents dans l'OPC. Ainsi, si un jour de calcul de la VL, le total des ordres de souscription/rachats nets des investisseurs sur l'ensemble des catégories de parts ou actions de l'OPC dépasse un seuil prédéterminé par la Société de gestion et déterminé sur la base de critères objectifs en pourcentage de l'actif net de l'OPC, la VL peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription/rachat nets. La VL de chaque catégorie de parts ou actions est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des VL de chaque catégorie de parts ou actions de l'OPC.

Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la Société de gestion et revus périodiquement, cette période ne pouvant excéder 6 mois. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transaction, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des taxes éventuelles applicables à l'OPC.

Dans la mesure où cet ajustement est lié au solde net des souscriptions/rachats au sein de l'OPC, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur. Par conséquent, il n'est pas non plus possible de prédire avec exactitude la fréquence à laquelle la Société de gestion devra effectuer de tels ajustements, qui ne pourront pas dépasser un pourcentage de la VL (voir prospectus). Les investisseurs sont informés que la volatilité de la VL de l'OPC peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

INFORMATIONS SUR LES REVENUS DISTRIBUES ELIGIBLES A L'ABATTEMENT DE 40%

En application des dispositions de l'Article 41 sexdecies H du Code général des impôts, les revenus sur l'action distribuant sont soumis à abattement de 40%.

REMUNERATIONS

Les rémunérations fixes et variables versées au cours de l'exercice clos le 29 décembre 2023 par la société de gestion à son personnel identifié comme éligible à la réglementation UCITS et AIFM peuvent être obtenues sur demande par courrier, auprès du service juridique de Lazard Frères Gestion et figurent dans le rapport annuel de la société.

L'enveloppe globale des rémunérations variables est fixée par le Groupe Lazard au regard de différents critères en ce compris les performances financières du Groupe Lazard au titre de l'année écoulée, en tenant compte des résultats de Lazard Frères Gestion.

Le montant total des rémunérations variables ne doit pas entraver la capacité du Groupe Lazard et de Lazard Frères Gestion à renforcer leurs fonds propres en tant que de besoin. La Direction Générale décide du montant total des rémunérations réparties entre les rémunérations fixes et variables, dans le respect de la séparation absolue entre la composante fixe et la composante variable de la rémunération.

Le montant total des rémunérations variables est déterminé en tenant compte de l'ensemble des risques financiers et extra financiers ainsi que des conflits d'intérêts.

Le montant de la rémunération variable est ensuite individualisé et déterminé en partie en fonction de la performance de chaque Personnel Identifié.

Annuellement, le « Comité de surveillance de la conformité de la politique de rémunération » de Lazard Frères Gestion, composé notamment de deux membres indépendants de la société de gestion, est chargé de donner un avis sur la bonne application de la politique de rémunération et sur sa conformité à la réglementation applicable.

**Population au 31/12/2023 : CDD et CDI de LFG, LFG Luxembourg et LFG Belgique
(donc hors stagiaires, apprentis et hors LFG Courtage)**

Effectif au 31-12-2023 LFG - LFG Belgique - LFG Luxembourg	Rémunérations fixes annuelles 2023 en €	Rémunération variable au titre de 2023 (cash payé en 2024 et différé attribué en 2024) en €
215	22 350 834	30 080 401

"Personnel identifié"

Catégorie	Nombre de salariés	Rémunérations fixes et variables agrégées 2023 (salaires annuels et bonus cash et différés)
Senior Management	3	5 094 000
Autres	60	29 390 304
Total	63	34 484 304

NB : les montants sont des montants non chargés

AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

LAZARD FRERES GESTION SAS
25, rue de Courcelles – 75008 PARIS

www.lazardfreresgestion.fr

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



61, rue Henri Regnault La Défense
92400 COURBEVOIE
France
Tél : +33 (0)1 49 97 60 00
Fax : +33 (0)1 49 97 60 01
www.mazars.fr

FCP LAZARD CAPITAL FI SRI

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

FCP LAZARD CAPITAL FI SRI

25 rue de Courcelles
75008 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

Aux porteurs de parts du FCP LAZARD CAPITAL FI SRI,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) LAZARD CAPITAL FI SRI relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Fait à Courbevoie, date de la signature électronique

Document authentifié et daté par signature électronique

DocuSigned by:

F03E23C213CF452...

15 avril 2024

Gilles DUNAND-ROUX

6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 29/12/2023 en EUR

ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	1 124 780 456,45	1 178 719 419,26
Actions et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées	1 071 332 351,12	1 073 537 881,63
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 071 332 351,12	1 073 537 881,63
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	53 448 105,33	104 415 511,22
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	53 448 105,33	104 415 511,22
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		766 026,41
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		766 026,41
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	409 904 364,79	303 014 176,02
Opérations de change à terme de devises	407 263 642,02	293 110 889,09
Autres	2 640 722,77	9 903 286,93
COMPTES FINANCIERS	6 249 065,59	13 012 892,14
Liquidités	6 249 065,59	13 012 892,14
TOTAL DE L'ACTIF	1 540 933 886,83	1 494 746 487,42

PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	I 201 650 758,58	I 140 922 506,74
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)	397,31	667,16
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-133 803 199,37	-1 067 166,72
Résultat de l'exercice (a,b)	59 887 002,82	58 144 601,54
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	I 127 734 959,34	I 198 000 608,72
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS		766 026,24
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		766 026,24
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		766 026,24
Autres opérations		
DETTES	413 198 927,49	295 979 852,46
Opérations de change à terme de devises	408 723 535,22	287 795 916,94
Autres	4 475 392,27	8 183 935,52
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	I 540 933 886,83	I 494 746 487,42

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
FV CBOT UST 5 0323		14 258 245,13
LIFFE LG GILT 0323		16 889 264,58
EURO BOBL 0323		263 215 500,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	528 791,26	78 662,56
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées	77 703 425,98	69 462 467,47
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	115 013,29	4 125,32
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	78 347 230,53	69 545 255,35
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	16 648,86	19 007,15
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	19 061,09	22 808,56
Autres charges financières		
TOTAL (2)	35 709,95	41 815,71
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	78 311 520,58	69 503 439,64
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	10 526 421,67	11 960 932,99
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-I) (1 - 2 + 3 - 4)	67 785 098,91	57 542 506,65
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-7 898 096,09	602 094,89
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	59 887 002,82	58 144 601,54

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués à leur prix de marché.

Les règles de valorisation peuvent être spécifiques pour les OPC datés. Pendant la période de souscription l'OPC sera valorisé au prix d'achat (Ask) et à compter de la fermeture de l'OPC au prix de vente (Bid).

Valeurs mobilières :

- **Les instruments de type « actions et assimilés »** sont valorisés sur la base du dernier cours connu sur leur marché principal.

Le cas échéant, les cours sont convertis en euros suivant le cours des devises à Paris au jour de l'évaluation (source WM Closing).

- **Les instruments financiers de taux**

Les instruments de taux sont pour l'essentiel valorisés en mark-to-market, sur la base soit de prix issus de Bloomberg (BGN)® à partir de moyennes contribuées, soit de contributeurs en direct.

Il peut exister un écart entre les valeurs retenues au bilan, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être liquidée.

- **Type « obligations et assimilés »** sont valorisés sur la base d'une moyenne de prix recueillis auprès de plusieurs contributeurs en fin de journée.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé, sont évalués à leur valeur probable de négociation dont la responsabilité est assurée par la Société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Toutefois, les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- **Type « titres de créance négociables » :**

Les titres de créances négociables (TCN) sont valorisés en mark-to-market, sur la base soit de prix issus de Bloomberg (BVAL et/ou BGN)® à partir de moyennes contribuées, soit de contributeurs en direct.

Il peut exister un écart entre les valeurs retenues au bilan, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être liquidée.

La valorisation des instruments du marché monétaire respecte les dispositions du règlement (UE) 2017/1131 du 14 juin 2017. En conséquence, l'OPC n'a pas recours à la méthode du coût amorti.

- **OPC :**

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les parts ou actions d'OPC dont la valeur liquidative est publiée mensuellement peuvent être évaluées sur la base de valeurs liquidatives intermédiaires calculées sur des cours estimés.

- **Acquisitions / Cessions temporaires de titres**

Les titres pris en pension sont évalués à partir du prix de contrat, par l'application d'une méthode actuarielle utilisant un taux de référence (€STR, taux interbanques à 1 ou 2 semaines, Euribor 1 à 12 mois) correspondant à la durée du contrat.

Les titres donnés en pension continuent d'être valorisés à leur prix de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est calculée selon la même méthode que celle utilisée pour les titres pris en pension.

- **Opérations à terme fermes et conditionnelles**

Les contrats à terme et les options sont évalués sur la base d'un cours de séance dont l'heure de prise en compte est calée sur celle utilisée pour évaluer les instruments sous-jacents.

Les positions prises sur les marchés à terme fermes ou conditionnels et du gré à gré sont valorisées à leur prix de marché ou à leur équivalent sous-jacent.

Les instruments financiers et valeurs non négociés sur un marché réglementé

Tous les instruments financiers de l'OPC sont négociés sur des marchés réglementés.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'OPC).

Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation.

Le taux de frais de gestion annuel est appliqué à l'actif brut (égal à l'actif net avant déduction des frais de gestion du jour) selon la formule ci-après :

$$\begin{aligned} & \text{Actif brut} \\ & \times \text{taux de frais de fonctionnement et de gestion} \\ & \times \frac{\text{nb jours entre la VL calculée et la VL précédente}}{365 \text{ (ou 366 les années bissextiles)}} \end{aligned}$$

Ces montants sont alors enregistrés au compte de résultat de l'OPC et versés intégralement à la société de gestion.

La société de gestion effectue le paiement des frais de fonctionnement de l'OPC et notamment :

- . de la gestion financière ;
- . de la gestion administrative et comptable ;
- . de la prestation du dépositaire ;
- des autres frais de fonctionnement :
 - . honoraires des commissaires aux comptes ;
 - . publications légales (Balo, Petites Affiches, etc...) le cas échéant.

Ces frais n'incluent pas les frais de transactions.

Frais facturés à l'OPC	Assiette	Part	Taux Barème (TTC maximum)
Frais de gestion financière	Actif net	RVC EUR	1,715%
		RVD EUR	1,715%
		PVC EUR	0,965%
		PVD EUR	0,965%
		PC H-USD	1,250%
		PVC H-USD	0,965%
		PVC H-CHF	0,965%
		TVD EUR	0,965%
		SC EUR	0,700%
		SD EUR	0,700%
		PVD F EUR	0,70%
		PVC F EUR	0,70%
		PC EUR	1,20%
		PD H-USD	1,25%
		RD H-USD	2,00%
		RC H-CHF	2,00%
Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	Appliqués à toutes les parts	0,035%
Frais indirects (commissions et frais de gestion)	N.A	Appliqués à toutes les parts	Néant
Commissions de mouvement (de 0 à 100% perçues par la société de gestion et de 0 à 100% perçues par le dépositaire)	Prélèvement maximum sur chaque transaction	Appliquées à toutes les parts	Néant
Commission de surperformance	Actif net	RVC EUR, RVD EUR, PVC EUR, PVD EUR, PVC H-USD, PVC H-CHF, TVD EUR, PVD F EUR, PVC F EUR	15% de la surperformance par rapport à l'Indicateur de référence
		PC H-USD, SC EUR, SD EUR, PC EUR, PD H-USD, RD H-USD, RC H-CHF	Néant

Des rétrocessions perçues de frais de gestion ou de droits d'entrée

Le mode de calcul du montant des rétrocessions est défini dans les conventions de commercialisation.

- Si le montant calculé est significatif, une provision est alors constituée au compte 61719.
- Le montant définitif est comptabilisé au moment du règlement des factures après reprise des éventuelles provisions.

Détail du calcul de la commission de surperformance :

La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par l'OPC d'une performance supérieure à celle de son indice de référence sur la période d'observation.

Si une provision est constatée au terme de la période d'observation, elle est cristallisée, c'est à dire qu'elle est définitivement acquise et devient payable au Gestionnaire.

Méthode de calcul

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance de chaque part de l'OPC et celle d'un OPC fictif réalisant la performance de son indice de référence et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que l'OPC réel. La surperformance générée par la part de l'OPC à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif de la part de l'OPC et l'actif de l'OPC fictif à la même date. Si cette différence est négative, ce montant constitue une sous-performance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

Rattrapage des sous-performances et période de référence

Comme précisé dans les guidelines ESMA concernant les commissions de surperformance, « la période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée. » Cette période est fixée à 5 ans. Cela signifie qu'au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation, les sous-performances non-compensées antérieures à cinq ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

Période d'observation

La première période d'observation commencera avec une durée de douze mois commençant le 01/01/2022. A l'issue de chaque exercice, l'un des deux cas suivants peut se présenter :

- La part de l'OPC est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence).
- La part de l'OPC est en surperformance sur la période d'observation. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation), le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

Provisionnement

A chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision (de 15% de la surperformance) dès lors que la performance de la part de l'OPC est supérieure à celle de l'OPC fictif sur la période d'observation, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance. En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre de parts rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par le Gestionnaire.

Cristallisation

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois.

La première période de cristallisation se terminera le dernier jour de l'exercice se terminant le 30/12/2022.

SWING PRICING

Méthode d'ajustement de la valeur liquidative (VL) liée au swing pricing avec seuil de déclenchement

Afin de ne pas pénaliser les porteurs demeurant dans le FCP, un facteur d'ajustement sera appliqué à ceux qui souscrivent ou rachètent des montants significatifs de l'encours du FCP, ce qui est susceptible de générer pour les porteurs entrant ou sortant du FCP des coûts, qui seraient sinon imputés aux porteurs présents dans le FCP. Ainsi, si un jour de calcul de la VL, le total des ordres de souscription / rachats nets des investisseurs sur l'ensemble des catégories de parts du FCP dépasse un seuil prédéterminé par la Société de gestion et déterminé sur la base de critères objectifs en pourcentage de l'actif net du FCP, la VL doit être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets. La VL de chaque catégorie de parts est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des VL de chaque catégorie de parts du FCP.

Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la Société de gestion et revus périodiquement, cette période ne pouvant excéder 6 mois. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transaction, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des taxes éventuelles applicables au FCP. Dans la mesure où cet ajustement est lié au solde net des souscriptions / rachats au sein du FCP, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur. Par conséquent, il n'est pas non plus possible de prédire avec exactitude la fréquence à laquelle la Société de gestion devra effectuer de tels ajustements, qui ne pourront pas dépasser 2,5% de la VL. Les investisseurs sont informés que la volatilité de la VL du FCP peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part LAZARD CAPITAL FI SRI PVC H-CHF	Capitalisation	Capitalisation
Part LAZARD CAPITAL FI SRI PC EUR	Capitalisation	Capitalisation
Part LAZARD CAPITAL FI SRI PC H-USD	Capitalisation	Capitalisation
Part LAZARD CAPITAL FI SRI PD H-USD	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Part LAZARD CAPITAL FI SRI PVC EUR	Capitalisation	Capitalisation
Part LAZARD CAPITAL FI SRI PVC F EUR	Capitalisation	Capitalisation
Part LAZARD CAPITAL FI SRI PVC H-USD	Capitalisation	Capitalisation
Part LAZARD CAPITAL FI SRI PVD EUR	Distribution	Capitalisation
Part LAZARD CAPITAL FI SRI PVD F EUR	Distribution	Distribution
Part LAZARD CAPITAL FI SRI RC H-CHF	Capitalisation	Capitalisation
Part LAZARD CAPITAL FI SRI RD H-USD	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Part LAZARD CAPITAL FI SRI RVC EUR	Capitalisation	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Part LAZARD CAPITAL FI SRI RVD EUR	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Part LAZARD CAPITAL FI SRI SC EUR	Capitalisation	Capitalisation
Part LAZARD CAPITAL FI SRI SD EUR	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Part LAZARD CAPITAL FI SRI TVD EUR	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	1 198 000 608,72	1 277 029 273,79
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	541 150 893,12	699 502 242,88
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-639 937 450,41	-633 804 153,64
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	8 206 274,44	8 861 768,00
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-165 599 778,57	-17 699 507,40
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	29 422 229,21	50 648 545,93
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-45 266 413,34	-46 254 131,84
Frais de transactions	-243 220,74	-213 435,15
Différences de change	-4 034 299,55	10 585 292,37
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	147 993 070,92	-201 828 835,20
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-3 873 516,27	-151 866 587,19
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	151 866 587,19	-49 962 248,01
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-693 848,84	1 277 411,99
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		693 848,84
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-693 848,84	583 563,15
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-9 048 204,53	-7 646 369,66
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	67 785 098,91	57 542 506,65
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	1 127 734 959,34	1 198 000 608,72

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	999 534 653,37	88,63
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	44 446 006,10	3,94
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé	27 351 691,65	2,43
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	1 071 332 351,12	95,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	1 011 578 042,82	89,70			59 754 308,30	5,30		
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							6 249 065,59	0,55
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées									1 071 332 351,12	95,00
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	6 249 065,59	0,55								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 GBP		Devise 3 CHF		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées	82 144 174,51	7,28	192 558 534,49	17,07				
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances	91 774 586,95	8,14	20 458 138,60	1,81	157 474,79	0,01		
Comptes financiers	151 728,76	0,01	8 371,95		11 180,04			
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes	81 608 658,39	7,24	211 531 936,99	18,76	743,33			
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
	Achat à terme de devise	1 12 390 200,34
	Fonds à recevoir sur vente à terme de devises	294 873 441,68
	Souscriptions à recevoir	90 722,77
	Collatéraux	2 550 000,00
TOTAL DES CRÉANCES		409 904 364,79
DETTES		
	Vente à terme de devise	293 122 414,57
	Fonds à verser sur achat à terme de devises	1 15 601 120,65
	Rachats à payer	987 729,81
	Frais de gestion fixe	849 976,19
	Frais de gestion variable	707 686,27
	Collatéraux	1 930 000,00
TOTAL DES DETTES		413 198 927,49
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-3 294 562,70

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part LAZARD CAPITAL FI SRI PVC H-CHF		
Parts souscrites durant l'exercice	445,916	461 608,77
Parts rachetées durant l'exercice	-519,178	-542 610,03
Solde net des souscriptions/rachats	-73,262	-81 001,26
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	137,282	
Part LAZARD CAPITAL FI SRI PC EUR		
Parts souscrites durant l'exercice	2 919,000	2 795 537,43
Parts rachetées durant l'exercice	-12 031,000	-11 156 276,55
Solde net des souscriptions/rachats	-9 112,000	-8 360 739,12
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	59,000	
Part LAZARD CAPITAL FI SRI PC H-USD		
Parts souscrites durant l'exercice	10,000	10 225,63
Parts rachetées durant l'exercice	-60,000	-50 419,10
Solde net des souscriptions/rachats	-50,000	-40 193,47
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	400,000	
Part LAZARD CAPITAL FI SRI PD H-USD		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1,000	
Part LAZARD CAPITAL FI SRI PVC EUR		
Parts souscrites durant l'exercice	85 652,578	167 236 412,34
Parts rachetées durant l'exercice	-123 798,562	-231 555 810,06
Solde net des souscriptions/rachats	-38 145,984	-64 319 397,72
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	100 885,502	
Part LAZARD CAPITAL FI SRI PVC F EUR		
Parts souscrites durant l'exercice	57 972,325	56 032 195,57
Parts rachetées durant l'exercice	-15 568,342	-14 624 822,60
Solde net des souscriptions/rachats	42 403,983	41 407 372,97
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	59 660,223	
Part LAZARD CAPITAL FI SRI PVC H-USD		
Parts souscrites durant l'exercice	774,972	995 547,25
Parts rachetées durant l'exercice	-5 924,651	-8 005 970,47
Solde net des souscriptions/rachats	-5 149,679	-7 010 423,22
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	5 270,255	
Part LAZARD CAPITAL FI SRI PVD EUR		
Parts souscrites durant l'exercice	34,764	3 152 463,78
Parts rachetées durant l'exercice	-134,264	-12 734 566,68
Solde net des souscriptions/rachats	-99,500	-9 582 102,90
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	522,103	

	En parts	En montant
Part LAZARD CAPITAL FI SRI PVD F EUR		
Parts souscrites durant l'exercice	3 867,986	3 688 331,95
Parts rachetées durant l'exercice	-816,978	-727 221,69
Solde net des souscriptions/rachats	3 051,008	2 961 110,26
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	3 305,728	
Part LAZARD CAPITAL FI SRI RC H-CHF		
Parts souscrites durant l'exercice	1,000	1 004,52
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats	1,000	1 004,52
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1,000	
Part LAZARD CAPITAL FI SRI RD H-USD		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1,000	
Part LAZARD CAPITAL FI SRI RVC EUR		
Parts souscrites durant l'exercice	120 778,884	13 067 334,98
Parts rachetées durant l'exercice	-150 472,388	-16 314 594,78
Solde net des souscriptions/rachats	-29 693,504	-3 247 259,80
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	190 565,484	
Part LAZARD CAPITAL FI SRI RVD EUR		
Parts souscrites durant l'exercice	23 487,387	2 820 737,73
Parts rachetées durant l'exercice	-55 813,363	-6 353 987,15
Solde net des souscriptions/rachats	-32 325,976	-3 533 249,42
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	47 691,966	
Part LAZARD CAPITAL FI SRI SC EUR		
Parts souscrites durant l'exercice	24 065,110	285 618 236,29
Parts rachetées durant l'exercice	-29 048,186	-328 319 119,57
Solde net des souscriptions/rachats	-4 983,076	-42 700 883,28
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	51 634,050	
Part LAZARD CAPITAL FI SRI SD EUR		
Parts souscrites durant l'exercice	540,986	4 999 999,98
Parts rachetées durant l'exercice	-600,000	-5 142 888,00
Solde net des souscriptions/rachats	-59,014	-142 888,02
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	11 365,912	
Part LAZARD CAPITAL FI SRI TVD EUR		
Parts souscrites durant l'exercice	2 950,000	271 256,90
Parts rachetées durant l'exercice	-51 831,297	-4 409 163,73
Solde net des souscriptions/rachats	-48 881,297	-4 137 906,83
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	36 413,330	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part LAZARD CAPITAL FI SRI PVC H-CHF Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part LAZARD CAPITAL FI SRI PC EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part LAZARD CAPITAL FI SRI PC H-USD Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part LAZARD CAPITAL FI SRI PD H-USD Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part LAZARD CAPITAL FI SRI PVC EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part LAZARD CAPITAL FI SRI PVC F EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part LAZARD CAPITAL FI SRI PVC H-USD Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part LAZARD CAPITAL FI SRI PVD EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part LAZARD CAPITAL FI SRI PVD F EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part LAZARD CAPITAL FI SRI RC H-CHF Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part LAZARD CAPITAL FI SRI RD H-USD Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

	En montant
Part LAZARD CAPITAL FI SRI RVC EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part LAZARD CAPITAL FI SRI RVD EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part LAZARD CAPITAL FI SRI SC EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part LAZARD CAPITAL FI SRI SD EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part LAZARD CAPITAL FI SRI TVD EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Part LAZARD CAPITAL FI SRI PVC H-CHF Commissions de garantie Frais de gestion fixes 3 285,19 Pourcentage de frais de gestion fixes 1,00 Frais de gestion variables provisionnés 154,78 Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés 0,05 Frais de gestion variables acquis 561,38 Pourcentage de frais de gestion variables acquis 0,17 Rétrocessions des frais de gestion	
Part LAZARD CAPITAL FI SRI PC EUR Commissions de garantie Frais de gestion fixes 36 593,74 Pourcentage de frais de gestion fixes 1,24 Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	
Part LAZARD CAPITAL FI SRI PC H-USD Commissions de garantie Frais de gestion fixes 5 056,01 Pourcentage de frais de gestion fixes 1,29 Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	
Part LAZARD CAPITAL FI SRI PD H-USD Commissions de garantie Frais de gestion fixes 10,76 Pourcentage de frais de gestion fixes 1,27 Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

	29/12/2023
Part LAZARD CAPITAL FI SRI PVC EUR	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	2 252 963,23
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Frais de gestion variables provisionnés	297 985,29
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,13
Frais de gestion variables acquis	205 591,70
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,09
Rétrocessions des frais de gestion	
Part LAZARD CAPITAL FI SRI PVC F EUR	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	336 103,98
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,74
Frais de gestion variables provisionnés	71 134,42
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,16
Frais de gestion variables acquis	9 527,41
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,02
Rétrocessions des frais de gestion	
Part LAZARD CAPITAL FI SRI PVC H-USD	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	96 135,51
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Frais de gestion variables provisionnés	12 278,20
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,13
Frais de gestion variables acquis	6 167,09
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,06
Rétrocessions des frais de gestion	
Part LAZARD CAPITAL FI SRI PVD EUR	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	557 436,05
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Frais de gestion variables provisionnés	74 721,57
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,13
Frais de gestion variables acquis	3 326,55
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

	29/12/2023
Part LAZARD CAPITAL FI SRI PVD F EUR	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	16 132,13
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,74
Frais de gestion variables provisionnés	1 387,35
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,06
Frais de gestion variables acquis	255,95
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	
Part LAZARD CAPITAL FI SRI RC H-CHF	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	0,02
Pourcentage de frais de gestion fixes	
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Part LAZARD CAPITAL FI SRI RD H-USD	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	16,90
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,00
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Part LAZARD CAPITAL FI SRI RVC EUR	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	402 736,84
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,75
Frais de gestion variables provisionnés	9 495,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,04
Frais de gestion variables acquis	5 260,88
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,02
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

	29/12/2023
Part LAZARD CAPITAL FI SRI RVD EUR Commissions de garantie Frais de gestion fixes 145 143,56 Pourcentage de frais de gestion fixes 1,75 Frais de gestion variables provisionnés 1 381,91 Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés 0,02 Frais de gestion variables acquis 1 579,76 Pourcentage de frais de gestion variables acquis 0,02 Rétrocessions des frais de gestion	
Part LAZARD CAPITAL FI SRI SC EUR Commissions de garantie Frais de gestion fixes 5 189 245,21 Pourcentage de frais de gestion fixes 0,74 Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	
Part LAZARD CAPITAL FI SRI SD EUR Commissions de garantie Frais de gestion fixes 729 600,19 Pourcentage de frais de gestion fixes 0,74 Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	
Part LAZARD CAPITAL FI SRI TYD EUR Commissions de garantie Frais de gestion fixes 47 989,37 Pourcentage de frais de gestion fixes 1,00 Frais de gestion variables provisionnés 4 142,57 Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés 0,09 Frais de gestion variables acquis 3 021,17 Pourcentage de frais de gestion variables acquis 0,06 Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			53 448 105,33
	FR0010941815	LAZARD EURO MONEY MARKET "B	20 129 108,04
	FR0011291657	LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET "C	33 318 997,29
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			53 448 105,33

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	397,31	667,16
Résultat	59 887 002,82	58 144 601,54
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	59 887 400,13	58 145 268,70

	29/12/2023	30/12/2022
Part LAZARD CAPITAL FI SRI PVC H-CHF		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	7 597,23	9 451,89
Total	7 597,23	9 451,89

	29/12/2023	30/12/2022
Part LAZARD CAPITAL FI SRI PC EUR		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	2 949,36	363 766,52
Total	2 949,36	363 766,52

	29/12/2023	30/12/2022
Part LAZARD CAPITAL FI SRI PC H-USD		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	20 391,55	20 202,47
Total	20 391,55	20 202,47

	29/12/2023	30/12/2022
Part LAZARD CAPITAL FI SRI PD H-USD^(*)		
Affectation		
Distribution	11,34	38,03
Report à nouveau de l'exercice	34,02	
Capitalisation		
Total	45,36	38,03
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	1,000	1,000
Distribution unitaire	11,34	38,03
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat		

(*) Le résultat net de l'année N sera versé pour partie (i) sous forme de distribution annuelle dans le délai de 5 mois de l'année N+1 et (ii) sous forme de distribution trimestrielle au cours de l'année N+1 pour la partie du résultat net de l'année N mise en "report à nouveau".

	29/12/2023	30/12/2022
Part LAZARD CAPITAL FI SRI PVC EUR		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	10 562 714,96	12 044 772,32
Total	10 562 714,96	12 044 772,32

	29/12/2023	30/12/2022
Part LAZARD CAPITAL FI SRI PVC F EUR		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	3 226 618,18	642 808,76
Total	3 226 618,18	642 808,76

	29/12/2023	30/12/2022
Part LAZARD CAPITAL FI SRI PVC H-USD		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	392 636,79	666 380,57
Total	392 636,79	666 380,57

	29/12/2023	30/12/2022
Part LAZARD CAPITAL FI SRI PVD EUR		
Affectation		
Distribution	2 750 438,60	2 811 168,49
Report à nouveau de l'exercice	0,15	0,26
Capitalisation		
Total	2 750 438,75	2 811 168,75
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	522,103	621,603
Distribution unitaire	5 268,00	4 522,45
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat		8,76

	29/12/2023	30/12/2022
Part LAZARD CAPITAL FI SRI PVD F EUR		
Affectation		
Distribution	174 707,72	9 707,38
Report à nouveau de l'exercice	21,21	0,79
Capitalisation		
Total	174 728,93	9 708,17
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	3 305,728	254,720
Distribution unitaire	52,85	38,11
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat		

	29/12/2023	30/12/2022
Part LAZARD CAPITAL FI SRI RC H-CHF		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	57,05	
Total	57,05	

	29/12/2023	30/12/2022
Part LAZARD CAPITAL FI SRI RD H-USD^(*)		
Affectation		
Distribution	9,74	31,95
Report à nouveau de l'exercice	29,19	
Capitalisation		
Total	38,93	31,95
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	1,000	1,000
Distribution unitaire	9,74	31,95
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat		

(*) Le résultat net de l'année N sera versé pour partie (i) sous forme de distribution annuelle dans le délai de 5 mois de l'année N+1 et (ii) sous forme de distribution trimestrielle au cours de l'année N+1 pour la partie du résultat net de l'année N mise en "report à nouveau".

	29/12/2023	30/12/2022
Part LAZARD CAPITAL FI SRI RVC EUR		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	976 317,98	897 567,20
Total	976 317,98	897 567,20

	29/12/2023	30/12/2022
Part LAZARD CAPITAL FI SRI RVD EUR		
Affectation		
Distribution	268 028,85	372 083,43
Report à nouveau de l'exercice	473,90	164,68
Capitalisation		
Total	268 502,75	372 248,11
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	47 691,966	80 017,942
Distribution unitaire	5,62	4,65
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat		1,36

	29/12/2023	30/12/2022
Part LAZARD CAPITAL FI SRI SC EUR		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	35 400 207,85	34 369 093,19
Total	35 400 207,85	34 369 093,19

	29/12/2023	30/12/2022
Part LAZARD CAPITAL FI SRI SD EUR		
Affectation		
Distribution	5 927 436,77	5 583 475,59
Report à nouveau de l'exercice	54,59	70,03
Capitalisation		
Total	5 927 491,36	5 583 545,62
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	11 365,912	11 424,926
Distribution unitaire	521,51	488,71
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat		14,89

	29/12/2023	30/12/2022
Part LAZARD CAPITAL FI SRI TVD EUR		
Affectation		
Distribution	176 604,65	353 972,70
Report à nouveau de l'exercice	58,45	512,45
Capitalisation		
Total	176 663,10	354 485,15
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	36 413,330	85 294,627
Distribution unitaire	4,85	4,15
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat		1,10

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-133 803 199,37	-1 067 166,72
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	-133 803 199,37	-1 067 166,72

	29/12/2023	30/12/2022
Part LAZARD CAPITAL FI SRI PVC H-CHF		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-17 106,69	11 530,48
Total	-17 106,69	11 530,48

	29/12/2023	30/12/2022
Part LAZARD CAPITAL FI SRI PC EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-6 990,33	-16 480,06
Total	-6 990,33	-16 480,06

	29/12/2023	30/12/2022
Part LAZARD CAPITAL FI SRI PC H-USD		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-43 691,34	35 769,71
Total	-43 691,34	35 769,71

	29/12/2023	30/12/2022
Part LAZARD CAPITAL FI SRI PD H-USD		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-100,36	82,32
Total	-100,36	82,32

	29/12/2023	30/12/2022
Part LAZARD CAPITAL FI SRI PVC EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-24 882 560,07	-536 776,71
Total	-24 882 560,07	-536 776,71

	29/12/2023	30/12/2022
Part LAZARD CAPITAL FI SRI PVC F EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-7 196 254,51	-19 532,31
Total	-7 196 254,51	-19 532,31

	29/12/2023	30/12/2022
Part LAZARD CAPITAL FI SRI PVC H-USD		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-833 371,53	1 193 380,91
Total	-833 371,53	1 193 380,91

	29/12/2023	30/12/2022
Part LAZARD CAPITAL FI SRI PVD EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-6 624 562,80	-133 559,49
Total	-6 624 562,80	-133 559,49

	29/12/2023	30/12/2022
Part LAZARD CAPITAL FI SRI PVD F EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-395 254,02	-293,50
Total	-395 254,02	-293,50

	29/12/2023	30/12/2022
Part LAZARD CAPITAL FI SRI RC H-CHF		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-119,02	
Total	-119,02	

	29/12/2023	30/12/2022
Part LAZARD CAPITAL FI SRI RD H-USD		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-99,52	82,45
Total	-99,52	82,45

	29/12/2023	30/12/2022
Part LAZARD CAPITAL FI SRI RVC EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-2 600 559,72	-47 017,08
Total	-2 600 559,72	-47 017,08

	29/12/2023	30/12/2022
Part LAZARD CAPITAL FI SRI RVD EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-731 426,75	-20 460,87
Total	-731 426,75	-20 460,87

	29/12/2023	30/12/2022
Part LAZARD CAPITAL FI SRI SC EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-76 717 010,00	-1 291 127,34
Total	-76 717 010,00	-1 291 127,34

	29/12/2023	30/12/2022
Part LAZARD CAPITAL FI SRI SD EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-13 330 474,24	-225 958,59
Total	-13 330 474,24	-225 958,59

	29/12/2023	30/12/2022
Part LAZARD CAPITAL FI SRI TVD EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-423 618,47	-16 806,64
Total	-423 618,47	-16 806,64

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	382 340 536,61	661 655 048,96	1 277 029 273,79	1 198 000 608,72	1 127 734 959,34
Part LAZARD CAPITAL FI SRI PVC H-CHF en CHF					
Actif net en CHF	192 386,27	377 911,10	277 916,88	215 001,49	145 320,60
Nombre de titres	165,000	350,000	242,500	210,544	137,282
Valeur liquidative unitaire en CHF	1 165,97	1 079,74	1 146,04	1 021,17	1 058,55
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes en EUR	15,03	6,52	46,65	54,76	-124,60
Capitalisation unitaire sur résultat en EUR	39,61	3,26	37,34	44,89	55,34
Part LAZARD CAPITAL FI SRI PC EUR en EUR					
Actif net				8 668 546,82	59 142,26
Nombre de titres				9 171,000	59,000
Valeur liquidative unitaire				945,21	1 002,41
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes				-1,79	-118,48
Capitalisation unitaire sur résultat				39,66	49,98
Part LAZARD CAPITAL FI SRI PC H-USD en USD					
Actif net en USD		745 044,27	201 227,09	468 961,05	450 339,75
Nombre de titres		701,000	176,421	450,000	400,000
Valeur liquidative unitaire en USD		1 062,83	1 140,60	1 042,13	1 125,84
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes en EUR		-19,20	81,04	79,48	-109,22
Capitalisation unitaire sur résultat en EUR		36,99	35,06	44,89	50,97

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	382 340 536,61	661 655 048,96	1 277 029 273,79	1 198 000 608,72	1 127 734 959,34
Part LAZARD CAPITAL FI SRI PD H-USD en USD					
Actif net en USD				962,94	990,83
Nombre de titres				1,000	1,000
Valeur liquidative unitaire en USD				962,94	990,83
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes en EUR				82,32	-100,36
Distribution unitaire sur résultat en EUR				38,03	11,34
Crédit d'impôt unitaire en EUR					
Report à nouveau unitaire sur résultat en EUR					34,02
Part LAZARD CAPITAL FI SRI PVC EUR en EUR					
Actif net	254 732 613,09	304 292 033,78	339 803 996,24	273 444 299,39	210 555 363,12
Nombre de titres	133 816,985	147 123,302	154 385,863	139 031,486	100 885,502
Valeur liquidative unitaire	1 903,58	2 068,27	2 201,00	1 966,77	2 087,07
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-13,72	106,19	15,89	-3,86	-246,64
Capitalisation unitaire sur résultat	69,64	60,06	77,20	86,63	104,70
Part LAZARD CAPITAL FI SRI PVC F EUR en EUR					
Actif net				16 582 365,48	61 002 736,41
Nombre de titres				17 256,240	59 660,223
Valeur liquidative unitaire				960,94	1 022,50
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes				-1,13	-120,62
Capitalisation unitaire sur résultat				37,25	54,08

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	382 340 536,61	661 655 048,96	1 277 029 273,79	1 198 000 608,72	1 127 734 959,34
Part LAZARD CAPITAL FI SRI PVC H-USD en USD					
Actif net en USD	3 460 435,25	4 488 743,86	16 504 699,48	15 707 781,56	8 594 919,55
Nombre de titres	2 493,363	2 914,871	9 998,750	10 419,934	5 270,255
Valeur liquidative unitaire en USD	1 387,85	1 539,94	1 650,67	1 507,47	1 630,83
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes en EUR	33,17	-22,12	117,30	114,52	-158,12
Capitalisation unitaire sur résultat en EUR	43,56	39,83	51,63	63,95	74,50
Part LAZARD CAPITAL FI SRI PVD EUR en EUR					
Actif net	49 894 427,41	55 061 743,67	69 573 714,58	63 575 736,93	53 883 780,21
Nombre de titres	449,495	477,883	585,326	621,603	522,103
Valeur liquidative unitaire	111 001,07	115 220,13	118 863,18	102 277,07	103 205,26
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-895,89	6 018,63	871,85	-214,86	-12 688,22
Distribution unitaire sur résultat	4 107,58	3 598,16	4 178,82	4 522,45	5 268,00
Crédit d'impôt unitaire					
Part LAZARD CAPITAL FI SRI PVD F EUR en EUR					
Actif net				244 998,09	3 235 546,51
Nombre de titres				254,720	3 305,728
Valeur liquidative unitaire				961,83	978,76
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes				-1,15	-119,56
Distribution unitaire sur résultat				38,11	52,85
Crédit d'impôt unitaire					

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	382 340 536,61	661 655 048,96	1 277 029 273,79	1 198 000 608,72	1 127 734 959,34
Part LAZARD CAPITAL FI SRI RC H-CHF en CHF					
Actif net en CHF					1 011,50
Nombre de titres					1,000
Valeur liquidative unitaire en CHF					1 011,50
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes en EUR					-119,02
Capitalisation unitaire sur résultat en EUR					57,05
Part LAZARD CAPITAL FI SRI RD H-USD en USD					
Actif net en USD				956,49	983,34
Nombre de titres				1,000	1,000
Valeur liquidative unitaire en USD				956,49	983,34
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes en EUR				82,45	-99,52
Distribution unitaire sur résultat en EUR				31,95	9,74
Crédit d'impôt unitaire en EUR					
Report à nouveau unitaire sur résultat en EUR					29,19
Part LAZARD CAPITAL FI SRI RVC EUR en EUR					
Actif net	6 459 680,20	4 869 404,11	9 345 610,20	24 018 322,90	21 911 422,57
Nombre de titres	59 869,759	41 912,543	76 073,806	220 258,988	190 565,484
Valeur liquidative unitaire	107,89	116,18	122,84	109,04	114,98
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,81	5,98	0,88	-0,21	-13,64
Capitalisation unitaire sur résultat	3,38	2,50	3,55	4,07	5,12

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	382 340 536,61	661 655 048,96	1 277 029 273,79	1 198 000 608,72	1 127 734 959,34
Part LAZARD CAPITAL FI SRI RVD EUR en EUR					
Actif net	14 756 848,35	7 190 084,43	14 788 513,15	9 897 892,44	5 958 708,43
Nombre de titres	109 955,974	51 578,988	102 893,736	80 017,942	47 691,966
Valeur liquidative unitaire	134,20	139,39	143,72	123,69	124,94
+/- values nettes unitaire non distribuées			1,05		
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-1,07	7,28		-0,25	-15,33
Distribution unitaire sur résultat	4,17	3,54	4,16	4,65	5,62
Crédit d'impôt unitaire					
Part LAZARD CAPITAL FI SRI SC EUR en EUR					
Actif net	40 603 297,31	246 040 055,35	712 445 872,50	670 084 841,42	651 340 199,92
Nombre de titres	3 627,530	20 040,184	54 158,049	56 617,126	51 634,050
Valeur liquidative unitaire	11 193,09	12 277,33	13 154,93	11 835,37	12 614,54
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-80,25	626,58	94,77	-22,80	-1 485,78
Capitalisation unitaire sur résultat	449,69	464,48	547,98	607,04	685,59
Part LAZARD CAPITAL FI SRI SD EUR en EUR					
Actif net		26 812 205,21	102 635 152,73	108 107 477,16	107 994 543,03
Nombre de titres		2 523,383	9 328,926	11 424,926	11 365,912
Valeur liquidative unitaire		10 625,49	11 001,81	9 462,42	9 501,61
+/- values nettes unitaire non distribuées			80,61		
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes		539,86		-19,77	-1 172,84
Distribution unitaire sur résultat		366,75	460,90	488,71	521,51
Crédit d'impôt unitaire					

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	382 340 536,61	661 655 048,96	1 277 029 273,79	1 198 000 608,72	1 127 734 959,34
Part LAZARD CAPITAL FI SRI TV D EUR en EUR					
Actif net	12 633 888,86	12 762 562,88	13 477 790,45	7 999 188,57	3 445 984,02
Nombre de titres	123 894,896	120 811,027	123 652,236	85 294,627	36 413,330
Valeur liquidative unitaire	101,97	105,64	108,99	93,78	94,63
+/- values nettes unitaire non distribuées			0,79		
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,82	5,52		-0,19	-11,63
Distribution unitaire sur résultat	3,87	3,29	3,84	4,15	4,85
Crédit d'impôt unitaire					

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
CMZB FRANCFORT 4.25% PERP	EUR	15 000 000	12 731 120,08	1,13
CMZB FRANCFORT 6.125% PERP	EUR	35 800 000	36 293 577,34	3,21
DEUT BANK AG 7.125% 31-12-99	GBP	25 100 000	29 047 806,34	2,58
DEUTSCHE BK 4.5% PERP	EUR	29 200 000	25 227 830,66	2,24
DEUTSCHE BK 4.625% PERP	EUR	12 000 000	10 242 045,57	0,91
DEUTSCHE BK USSW5+4.358% PERP	USD	16 600 000	13 750 959,05	1,22
DEUTSCHE PFANDBRIEFBANK AG 5.75% PERP	EUR	21 000 000	13 478 135,08	1,19
OLDENBURGISCHE LANDESBANK AG 6.0% PERP	EUR	7 000 000	5 860 451,55	0,52
TOTAL ALLEMAGNE			146 631 925,67	13,00
AUTRICHE				
ERSTE GR BK 5.125% PERP EMTN	EUR	9 000 000	8 642 764,67	0,77
ERSTE GR BK 8.5% PERP	EUR	14 400 000	15 607 773,64	1,38
RAIFFEISEN BANK INTL AG 4.5% PERP	EUR	5 000 000	3 736 605,33	0,33
RAIFFEISEN BANK INTL AG 6.0% PERP	EUR	22 600 000	20 724 194,44	1,84
RAIFFEISEN BANK INTL AG EUSA5+5.954% PERP	EUR	18 000 000	17 216 911,97	1,52
VILKSBANK WIEN AG 7.75% PERP	EUR	17 000 000	16 947 221,50	1,51
TOTAL AUTRICHE			82 875 471,55	7,35
BELGIQUE				
BELFIUS BANK 3.625% PERP	EUR	19 000 000	16 510 039,62	1,46
BNP PAR FORTIS E3R+2.0% PERP	EUR	17 750 000	15 308 302,20	1,36
TOTAL BELGIQUE			31 818 341,82	2,82
CHYPRE				
Hellenic Bank Public Company 10.25% 14-06-33	EUR	11 000 000	12 724 482,02	1,13
TOTAL CHYPRE			12 724 482,02	1,13
ESPAGNE				
ABANCA CORPORACION BANCARIA 6.0% PERP	EUR	19 200 000	18 484 190,61	1,64
BANCO DE BADELL 5.0% PERP	EUR	28 000 000	24 347 935,65	2,16
BANCO DE BADELL 9.375% PERP	EUR	26 000 000	28 356 670,38	2,51
BANCO DE CREDITO SOCIAL 5.25% 27-11-31	EUR	32 300 000	30 142 436,78	2,67
BANCO NTANDER 3.625% PERP	EUR	5 000 000	3 752 523,21	0,33
BANCO NTANDER 4.75% PERP	EUR	12 000 000	11 158 589,01	0,99
BANKINTER 7.375% 31-12-99	EUR	12 600 000	12 929 908,25	1,15
BBVA 8.375% PERP	EUR	8 000 000	8 708 448,57	0,77
CAIXABANK 3.625% PERP	EUR	14 400 000	11 187 745,32	0,99
CAIXABANK 5.25% PERP	EUR	25 000 000	23 332 788,46	2,07
CAIXABANK 8.25% PERP	EUR	20 000 000	21 307 192,31	1,89
IBERCAJA 9.125% PERP	EUR	17 400 000	18 426 988,66	1,64
NCG BAN 10.625% PERP	EUR	14 000 000	15 738 331,68	1,39
UNICAJA BAN 4.875% PERP	EUR	41 000 000	33 304 248,75	2,96
TOTAL ESPAGNE			261 177 997,64	23,16
FRANCE				
BQ POSTALE 3.0% PERP	EUR	12 400 000	9 176 575,03	0,81
SG 4.75% PERP	USD	33 200 000	26 641 056,04	2,37
SG 5.375% PERP	USD	7 600 000	5 660 517,36	0,50
SG 6.75% PERP	USD	12 600 000	10 348 134,25	0,92
SG 7.875% PERP EMTN	EUR	15 000 000	16 039 876,22	1,42
TOTAL FRANCE			67 866 158,90	6,02

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
GRECE				
ALPHA SERVICES AND 11.875% PERP	EUR	29 000 000	32 798 511,41	2,91
PIRAEUS FINANCIAL 5.5% 19-02-30	EUR	14 463 000	14 903 945,17	1,32
PIRAEUS FINANCIAL 8.75% PERP	EUR	17 199 000	16 956 550,49	1,50
TOTAL GRECE			64 659 007,07	5,73
ILES CAIMANS				
PHOENIX GROUP 5.75% PERP	GBP	8 900 000	8 866 108,66	0,79
TOTAL ILES CAIMANS			8 866 108,66	0,79
IRLANDE				
BANK OF CYPRUS 11.875% PERP	EUR	10 000 000	10 772 728,96	0,95
BANK OF CYPRUS 6.625% 23-10-31	EUR	12 600 000	12 538 169,11	1,11
PERMANENT TSB GROUP 13.25% PERP	EUR	12 000 000	14 140 914,10	1,26
PERMANENT TSB GROUP 7.875% PERP	EUR	2 000 000	1 991 825,00	0,18
TOTAL IRLANDE			39 443 637,17	3,50
ISLANDE				
ARION BANK 6.25% PERP	USD	9 350 000	8 249 937,60	0,73
TOTAL ISLANDE			8 249 937,60	0,73
ITALIE				
BANCO BPM 6.125% PERP	EUR	14 500 000	14 807 821,60	1,31
BANCO BPM 9.5% PERP	EUR	7 300 000	7 999 738,29	0,71
BFF BANK 5.875% PERP	EUR	9 200 000	8 382 816,00	0,75
INTE 5.5% PERP EMTN	EUR	27 000 000	25 604 134,12	2,27
INTE 5.875% PERP	EUR	22 000 000	20 346 122,20	1,81
INTE 9.125% PERP	EUR	15 000 000	16 982 415,66	1,50
MONTE PASCHI 8.0% 22-01-30	EUR	20 049 000	21 683 306,59	1,92
MONTE PASCHI 8.5% 10-09-30	EUR	12 150 000	12 548 855,95	1,11
UNICREDIT 3.875% PERP CV EMTN	EUR	14 000 000	12 043 389,45	1,07
TOTAL ITALIE			140 398 599,86	12,45
PORTUGAL				
BCP 9.25% PERP	EUR	25 200 000	25 695 103,30	2,28
TOTAL PORTUGAL			25 695 103,30	2,28
ROYAUME-UNI				
BARCLAYS 4.375% PERP	USD	15 000 000	10 676 288,87	0,94
BARCLAYS 9.25% PERP	GBP	14 000 000	16 222 798,63	1,44
BARCLAYS PLC 5.875% PERP	GBP	34 200 000	38 297 709,80	3,40
DIRECT LINE INSURANCE PLC 4.75% PERP	GBP	21 600 000	19 614 711,81	1,74
ESURE GROUP 6.0% PERP	GBP	5 000 000	4 184 449,55	0,37
RL FINANCE BONDS NO 6 10.125% PERP	GBP	14 984 000	18 627 300,49	1,65
STANDARD LIFE 5.25% PERP	GBP	23 103 000	22 740 472,99	2,02
VIRGIN MONEY UK 11.0% 31-12-99	GBP	11 300 000	13 440 341,52	1,19
VIRGIN MONEY UK 8.25% PERP	GBP	20 000 000	21 516 834,70	1,91
TOTAL ROYAUME-UNI			165 320 908,36	14,66
SLOVENIE				
NOVA LJUBLJANSKA BANKA DD 10.75% 28-11-32	EUR	8 000 000	8 787 390,16	0,78
TOTAL SLOVENIE			8 787 390,16	0,78
SUISSE				
UBS GROUP AG 9.25% PERP	USD	6 900 000	6 817 281,34	0,60
TOTAL SUISSE			6 817 281,34	0,60
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			1 071 332 351,12	95,00
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			1 071 332 351,12	95,00

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
LAZARD EURO MONEY MARKET "B	EUR	19,146	20 129 108,04	1,79
LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET "C	EUR	16 323	33 318 997,29	2,95
TOTAL FRANCE			53 448 105,33	4,74
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			53 448 105,33	4,74
TOTAL Organismes de placement collectif			53 448 105,33	4,74
Créances			409 904 364,79	36,35
Dettes			-413 198 927,49	-36,64
Comptes financiers			6 249 065,59	0,55
Actif net			1 127 734 959,34	100,00

Part LAZARD CAPITAL FI SRI PVD F EUR	EUR	3 305,728	978,76
Part LAZARD CAPITAL FI SRI PVD EUR	EUR	522,103	103 205,26
Part LAZARD CAPITAL FI SRI TVD EUR	EUR	36 413,330	94,63
Part LAZARD CAPITAL FI SRI SD EUR	EUR	11 365,912	9 501,61
Part LAZARD CAPITAL FI SRI RVD EUR	EUR	47 691,966	124,94
Part LAZARD CAPITAL FI SRI PVC F EUR	EUR	59 660,223	1 022,50
Part LAZARD CAPITAL FI SRI PC EUR	EUR	59,000	1 002,41
Part LAZARD CAPITAL FI SRI PVC EUR	EUR	100 885,502	2 087,07
Part LAZARD CAPITAL FI SRI SC EUR	EUR	51 634,050	12 614,54
Part LAZARD CAPITAL FI SRI RVC EUR	EUR	190 565,484	114,98
Part LAZARD CAPITAL FI SRI RD H-USD	USD	1,000	983,34
Part LAZARD CAPITAL FI SRI PD H-USD	USD	1,000	990,83
Part LAZARD CAPITAL FI SRI PVC H-USD	USD	5 270,255	1 630,83
Part LAZARD CAPITAL FI SRI PC H-USD	USD	400,000	1 125,84
Part LAZARD CAPITAL FI SRI RC H-CHF	CHF	1,000	1 011,50
Part LAZARD CAPITAL FI SRI PVC H-CHF	CHF	137,282	1 058,55

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

Décomposition du coupon : Part LAZARD CAPITAL FI SRI PD H-USD

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	11,34	EUR	11,34	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	11,34	EUR	11,34	EUR

Décomposition du coupon : Part LAZARD CAPITAL FI SRI PVD EUR

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	2 724 683,26	EUR	5 218,67	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	25 755,34	EUR	49,33	EUR
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	2 750 438,60	EUR	5 268,00	EUR

Décomposition du coupon : Part LAZARD CAPITAL FI SRI PVD F EUR

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	163 203,79	EUR	49,37	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	11 503,93	EUR	3,48	EUR
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	174 707,72	EUR	52,85	EUR

Décomposition du coupon : Part LAZARD CAPITAL FI SRI RD H-USD

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	9,74	EUR	9,74	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	9,74	EUR	9,74	EUR

Décomposition du coupon : Part LAZARD CAPITAL FI SRI RVD EUR

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	268 028,85	EUR	5,62	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	268 028,85	EUR	5,62	EUR

Décomposition du coupon : Part LAZARD CAPITAL FI SRI SD EUR

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	5 456 319,72	EUR	480,06	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	471 117,05	EUR	41,45	EUR
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	5 927 436,77	EUR	521,51	EUR

Décomposition du coupon : Part LAZARD CAPITAL FI SRI TVD EUR

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	174 419,85	EUR	4,79	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	2 184,80	EUR	0,06	EUR
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	176 604,65	EUR	4,85	EUR

7. ANNEXE(S)

Communication périodique pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : Lazard Capital Fi SRI

Identifiant d'entité juridique : 96950017UNE2JVZKYN74

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit appliquent des bonnes pratiques de gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (EU) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Non



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** :%



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé un minimum d'**investissements durables ayant un objectif social** :%



Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien, qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de 46,93% d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques (E/S) mais **ne réalisera pas d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie d'investissement, de l'analyse des titres et du processus d'intégration ESG décrit ci-dessous, le portefeuille promeut les caractéristiques environnementales suivantes :

Politique environnementale :

- Intégration par les entreprises des facteurs environnementaux adaptés au secteur, à l'implantation géographique et à tout autre facteur matériel pertinent
- Élaboration d'une stratégie et d'un système de management environnemental
- Élaboration d'une stratégie climatique

Maîtrise des impacts environnementaux :

- Limitation et adaptation au réchauffement climatique
- Gestion responsable de l'eau et des déchets
- Préservation de la biodiversité

Gestion de l'impact environnemental des produits et services :

- Écoconception des produits et services
- Innovation environnementale

ainsi que les caractéristiques sociales suivantes :

Respect des droits humains :

- Prévention des situations de violations des droits humains
- Respect du droit à la sûreté et à la sécurité des personnes
- Respect de la vie privée et protection des données

Gestion des ressources humaines :

- Dialogue social constructif
- Formation et gestion des carrières favorables au développement humain
- Promotion de la diversité
- Santé, sécurité et bien-être au travail

Gestion de la chaîne de valeur :

- Gestion responsable de la chaîne d'approvisionnement
- Qualité, sécurité et traçabilité des produits

Dans le cadre de la gestion de ce portefeuille, les critères suivants font l'objet d'une attention particulière :

	BANQUES	ASSURANCES
ENVIRONNEMENT		
Approvisionnement en matières premières (huile de palme, cacao, etc..)	●	
Produits verts et ISR	●	●
Changement climatique	●	●
RESSOURCES HUMAINES		
Diversité et inclusion	●	●
DROITS DE L'HOMME		
Non-discrimination	●	●
ENGAGEMENT SOCIÉTAL		
Transparence fiscale	●	●
Inclusion financière	●	●
PRATIQUE DES ENTREPRISES		
Confidentialité et sécurité des données	●	●
Information aux clients	●	●
Relations responsables avec les clients	●	●
Corruption et blanchiment d'argent	●	●
Lobbying responsable	●	●
GOVERNANCE DES ENTREPRISES		
Conseils d'administration	●	●
Contrôle internes et gestion des risques	●	●
Indépendance de l'audit	●	●
Rémunération des cadres	●	●
Droits des actionnaires	●	●

Ce produit n'utilise pas d'indice spécifique pour déterminer son alignement aux caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

La réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues par ce produit est mesurée par des indicateurs de durabilité. Leur description figure ci-dessous

Au niveau de la valorisation dans le modèle d'analyse interne :

L'analyse ESG des titres détenus en direct se fonde sur un modèle propriétaire qui repose sur une grille ESG interne. À partir des différentes données fournies par nos partenaires ESG (agences d'analyse extra-financière, prestataires externes...), des rapports annuels des entreprises et des échanges directs avec celles-ci, les analystes responsables du suivi de chaque valeur établissent une note ESG interne.

Cette note résulte d'une approche à la fois quantitative (intensité énergétique, taux de rotation du personnel, taux d'indépendance du Conseil...) et qualitative (solidité de la politique environnementale, stratégie en matière d'emploi, compétence des administrateurs...).

Chaque pilier E, S et G est noté entre 1 et 5 à partir d'au minimum cinq indicateurs-clés pertinents par dimension.

Ces notations ESG internes sont intégrées aux modèles de valorisation par l'intermédiaire du Bêta utilisé pour définir le coût moyen pondéré du capital pour la gestion actions et au processus de sélection des émetteurs et dans la détermination de leur poids en portefeuille pour la gestion obligataire.

Au niveau du contrôle des éléments de la stratégie d'investissement avec un prestataire de données externe :

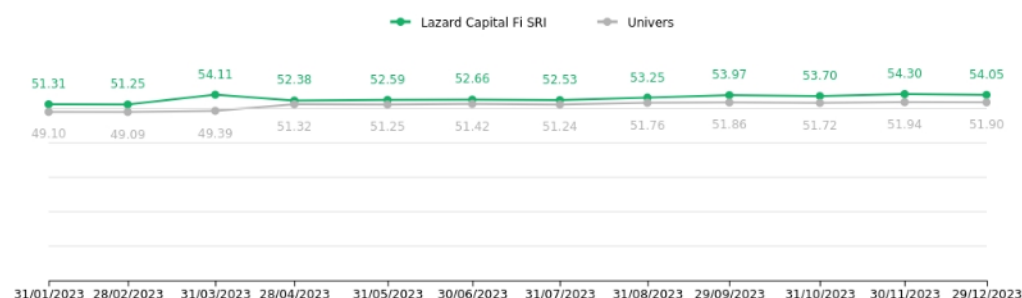
De plus, pour confirmer la robustesse du modèle interne, les analystes-gestionnaires en charge de la gestion comparent la notation ESG moyenne du portefeuille à celle de son univers ESG de référence.

Les analystes-gestionnaires suivent également l'évolution de quatre indicateurs principaux pour le secteur financier en utilisant les notations de Moody's ESG Solutions sur les critères suivants :

- Développement de produits et services durables
- Relations responsables avec la clientèle
- Prévention des discriminations et promotion de la diversité
- Audit et contrôles internes

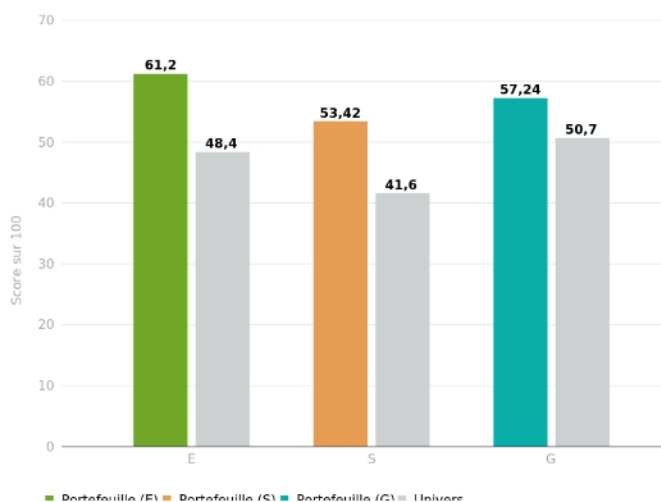
Ces indicateurs font l'objet d'un reporting ISR trimestriel disponible sur : https://www.lazardfreresgestion.fr/FR/Fonds_71.html.

Évolution du score ESG

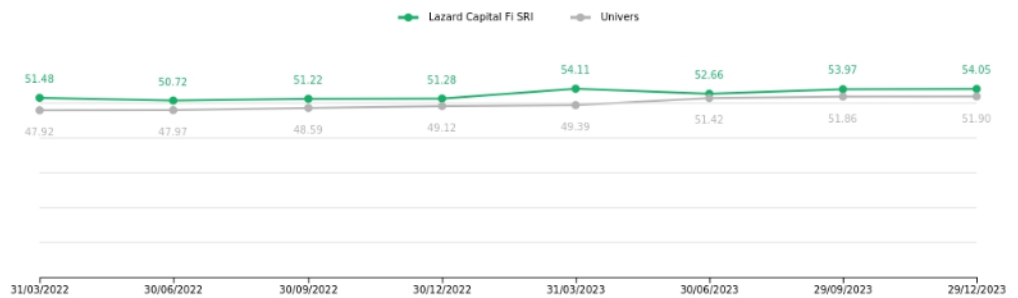


L'univers ESG de référence du portefeuille est :

L'univers de la zone Euro fourni par nos partenaires ESG, equi-pondéré, restreint aux secteurs suivants : Diversified Banks, Insurance, Financial Services General, Retail and Specialized Banks, Asset Management & Custody Banks, Banks, Consumer Finance, Diversified Financials, Investment Banking & Brokerage, Life & Health Insurance, Multi-line Insurance & Brokerage, Property & Casualty Insurance



... et par rapport aux périodes précédentes ?



Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?

La définition de l'investissement durable au sens de SFDR se fonde sur la sélection d'indicateurs qui manifestent d'une contribution substantielle à un ou plusieurs objectifs en matière environnementale ou sociale, étant entendu que ces investissements ne doivent pas causer de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Les indicateurs environnementaux retenus sont les suivants :

- Empreinte carbone (PAI 2)
- Intensité carbone (PAI 3)
- Augmentation implicite de température (ITR)
- Nombre de brevets « bas carbone » détenus

Les indicateurs en matière sociale retenus sont les suivants :

- % de femmes dans le management exécutif
- Nombre d'heures de formation pour les employés
- Couverture des avantages sociaux
- Politiques de diversité par le management

La contribution substantielle se mesure par l'application de seuils par indicateur.

Le tableau ci-dessous présente les règles (objectifs) fixées pour chaque indicateur ainsi que le résultat obtenu sur la période écoulée. Le résultat est la part moyenne du portefeuille investi dans les entreprises respectant ces critères, calculée sur une base trimestrielle. La part moyenne est calculée selon les positions moyennes constatées sur la période écoulée, couplées avec les données extra-financières en date de valeur de fin de période.

	Règle	Part moyenne du portefeuille
Empreinte carbone en M	Comprise dans les 20% les plus faibles du secteur	6,62%
Intensité carbone	Comprise dans les 20% les plus faibles du secteur	12,85%
Augmentation température implicite en 2050	≤2°C	34,86%
Nombre de brevets bas carbone	Compris dans les 20% les meilleurs de l'univers	0,51%
% femmes dans le management exécutif	Compris dans les 20% les meilleurs de l'univers	5,23%
Nombre heures de formation pour les salariés	Compris dans les 20% les meilleurs de l'univers	5,08%
Couverture des avantages sociaux	Voir présentation investissement durable www.lazardfreresgestion.fr	9,24%
Politiques de diversité par le management	Voir présentation www.lazardfreresgestion.fr	28,59%

Les principales incidences négatives

correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

L'absence de préjudice important est évaluée sur la base de l'ensemble des indicateurs PAI listés au tableau 1 de l'annexe I des Regulatory Technical Standards du Règlement SFDR. En cas de couverture insuffisante de l'univers d'investissement pour certains indicateurs, des critères de substitution peuvent être exceptionnellement utilisés. Cette substitution est soumise au contrôle indépendant du département des Risques et de la Conformité. Les indicateurs de substitution sont également présentés sur le site internet de Lazard Frères Gestion à la rubrique "méthodologie de l'investissement durable" : www.lazardfreresgestion.fr/FR/ESG-ISR/Notre-approche_147.html#section05.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les indicateurs des principales incidences négatives en matière de durabilité (PAI) sont pris en compte à deux niveaux :

- d'une part, ils sont intégrés à l'analyse interne de chaque titre suivi, effectuée par nos analystes-gestionnaires dans les grilles internes d'analyse ESG.
- de plus, ils sont utilisés pour évaluer la part d'investissements durables.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

Le respect de garanties minimales en matière de droits du travail et de droits de l'homme (principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme) et des huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail est un indicateur clé pour vérifier que les sociétés dans lesquels les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Nous vérifions donc si l'entreprise applique une politique de due diligence en matière de droits du travail selon les huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (PAI 10) dans le cadre de notre process DNSH. Nous nous assurons également que les investissements réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance, en suivant une note de gouvernance d'un fournisseur de donnée et la note interne sur le pilier Gouvernance.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le modèle propriétaire d'analyse ESG des entreprises présentes en portefeuille prend en compte l'ensemble des indicateurs relatifs aux principales incidences négatives des entreprises en matière de durabilité (PAI).

Ces indicateurs sont intégrés aux grilles internes qui permettent la notation ESG du titre, prise en compte dans les modèles de valorisation par l'intermédiaire du Bêta utilisé pour définir le coût moyen pondéré du capital pour la gestion Actions et dans le processus de sélection des émetteurs et dans la détermination de leur poids en portefeuille pour la gestion obligataire.

De plus, comme précisé ci-dessus, l'ensemble des indicateurs PAI listés au tableau 1 de l'annexe I des Regulatory Technical Standards du Règlement SFDR est pris en compte dans la définition de l'investissement durable.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :
Du 01/01/2023 au 31/12/2023

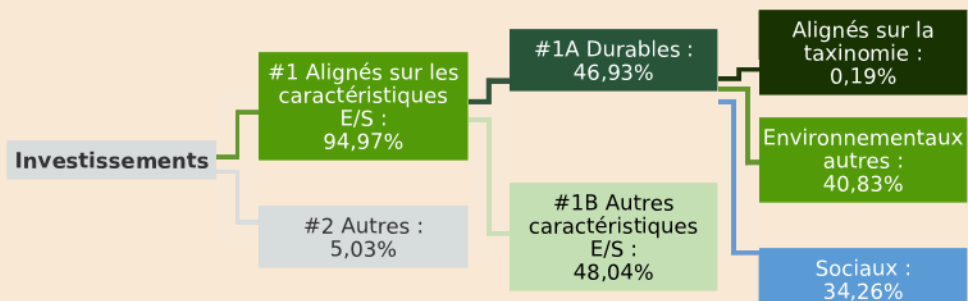
	Investissements les plus importants	Secteur	Pourcentage d'actifs	Pays
1	LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET	OPC	3,64%	FRANCE
2	BARCLAYS PLC 5,875% PERP	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	3,36%	ROYAUME-UNI
3	CMZB FRANCFORT 6,125% PERP	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	2,81%	ALLEMAGNE
4	ALPHA SERVICES AND 11,875% PERP	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	2,62%	GRÈCE
5	UNICAJA BAN 4,875% PERP	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	2,57%	ESPAGNE
6	BCP 9,25% PERP	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	2,45%	PORTUGAL
7	RAIFFEISEN BANK INTL AG 6,0% PERP	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	2,29%	AUTRICHE
8	BANCO DE BADELL 9,375% PERP	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	2,17%	ESPAGNE
9	DEUT BANK AG 7,125% 31-12-99	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	2,16%	ALLEMAGNE
10	INTE 5,5% PERP EMTN	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	1,99%	ITALIE
11	BANCO DE CREDITO SOCIAL 5,25% 27-11-31	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	1,97%	ESPAGNE
12	STANDARD LIFE 5,25% PERP	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	1,88%	ROYAUME-UNI
13	BK IRELAND GROUP 6,0% PERP	SECTEUR INCONNU	1,77%	IRLANDE
14	VIRGIN MONEY UK 8,25% PERP	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	1,76%	ROYAUME-UNI
15	SG 7,875% PERP EMTN	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	1,64%	FRANCE



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation d'actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

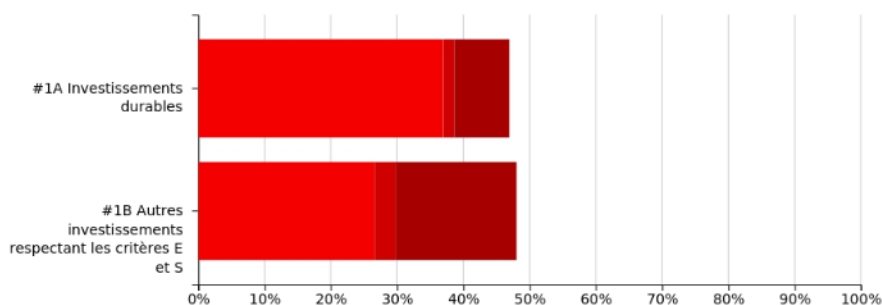
La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restant du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés avec les caractéristiques environnementales ou sociales non considérés comme des investissements durables.

Un investissement est considéré comme durable s'il respecte au moins une des règles présentées plus haut. Une entreprise peut ainsi être considérée comme durable au plan environnemental tout comme au plan social.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?



	#1A Investissements durables	#1B Autres investissements respectant les critères E et S
ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	36.97%	26.6%
OPC	1.66%	3.21%
SECTEUR INCONNU	8.3%	18.22%

L'exposition au secteur des combustibles fossiles était de 0,36% en moyenne sur la période.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

● **Le produit Financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?**

☐ Oui :

☐ Dans le gaz fossile

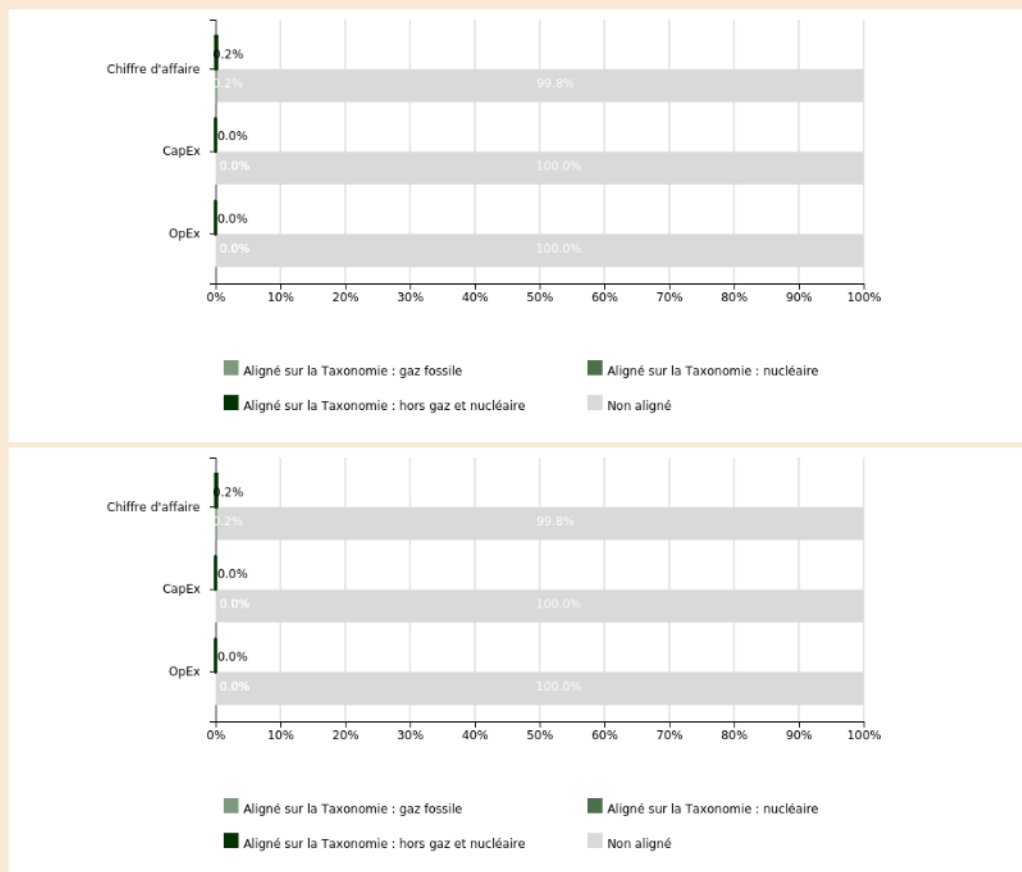
☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les obligations souveraines comprennent toutes les expositions souveraines.

Le calcul des pourcentages d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE se base sur des données estimées.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne **tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Lazard Frères Gestion ne dispose pas à la date de production de ce document des données nécessaires à l'identification de la part des activités transitoires ou habilitantes.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes précédentes ?**

Non applicable



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE est de 40,83%.

Elle correspond à l'ensemble des activités non alignées à la taxinomie mais respectant les objectifs environnementaux de l'investissement durable mentionnés plus haut.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

La part d'investissements durables sur le plan social est de 34,26%.

Elle correspond à l'ensemble des activités non alignées à la taxinomie mais respectant les objectifs sociaux de l'investissement durable mentionnés plus haut.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

La catégorie « autres » est principalement composée d'OPC monétaires et de liquidités. Sur la période écoulée, la poche « autres » représentait en moyenne 5,03%.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les éléments contraignants utilisés dans le cadre de la stratégie d'investissement pour atteindre les objectifs environnementaux et sociaux promus par ce produit couvrent, pour les titres en direct en portefeuille :

- Le taux d'analyse extra-financière

Le taux d'analyse extra-financière des investissements en titres vifs du produit est supérieur à 90%. Ce taux s'entend en pourcentage de l'actif total.

Au cours de la période écoulée, le taux d'analyse extra-financière a été en moyenne de 94,97%.

- La notation ESG moyenne du portefeuille

Les analystes-gestionnaires s'assurent que la notation moyenne pondérée ESG du portefeuille soit supérieure à celle de la moyenne de l'univers de référence en utilisant le référentiel de notation extra-financière de Moody's ESG Solutions et MSCI, après élimination des 20% des valeurs les moins bien notées.

L'univers ESG de référence du portefeuille est :

L'univers de la zone Euro fourni par nos partenaires ESG, equi-pondéré, restreint aux secteurs suivants : Diversified Banks, Insurance, Financial Services General, Retail and Specialized Banks, Asset Management & Custody Banks, Banks, Consumer Finance, Diversified Financials, Investment Banking & Brokerage, Life & Health Insurance, Multi-line Insurance & Brokerage, Property & Casualty Insurance.

De plus, la société de gestion procède à des exclusions en amont des investissements :

- Exclusions normatives relatives aux armes controversées (armes à sous-munitions, mines antipersonnel, armes biologiques et chimiques) et aux violations du Pacte Mondial des Nations Unies.
- Exclusions sectorielles (tabac et charbon thermique).
- Exclusions géographiques (paradis fiscaux de la liste GAFI).

Pour plus d'information, merci de consulter le "code de transparence" : www.lazardfreresgestion.fr/FR/ESG-ISR/Notre-approche_147.html#section05.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable

- En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?

Non applicable

- Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?

Non applicable

- Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

- Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier a les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promet.

Loi Energie Climat (LEC)

ART 29 : LOI ENERGIE CLIMAT (LEC)

L'information concernant l'article 29 LEC sera disponible sur le site internet de Lazard Frères Gestion,
https://www.lazardfreresgestion.fr/FR/Fonds_71.html